

## René Rocque victime de son devoir

Le confrère René Rocque, organisateur bien connu de la C.T.C.C., vient d'être trouvé coupable de conspiration pour intimidation par un jury de la Cour du Banc du Roi de Sherbrooke. M. Rocque avait été traduit en justice sous ce chef d'accusation à la suite des troubles qui eurent lieu à Asbestos, le printemps dernier, au cours de la grève des mineurs d'amiante.

Son procès, présidé par le juge Mitchell, a duré 26 jours. Il était défendu par Me Alexandre Chevalier, Jean Drapeau, Théo. Lespérance, tous trois de Montréal, Carrier Fortin de Sherbrooke. La couronne était représentée par Me Noël Dorion, c.r., procureur général du district judiciaire de Québec, Me Dugré, c.r., procureur général du district judiciaire St-François, et Me Raymond Hayes, substitut du procureur général pour le même district.

Il n'est pas nécessaire de souligner que le verdict du jury a surpris tout le monde dans les milieux syndicaux. Tous étaient convaincus de la non-culpabilité de Rocque, et, malgré ce verdict, nous n'en continuerons pas moins à croire qu'il n'a été que la victime de son devoir. La grève de l'amiante aura été une date historique dans

# LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

### La C.T.C.C. demande à ses conseils centraux de former des ligues de "sans-travail"

A lire en page 2



RENE ROCQUE

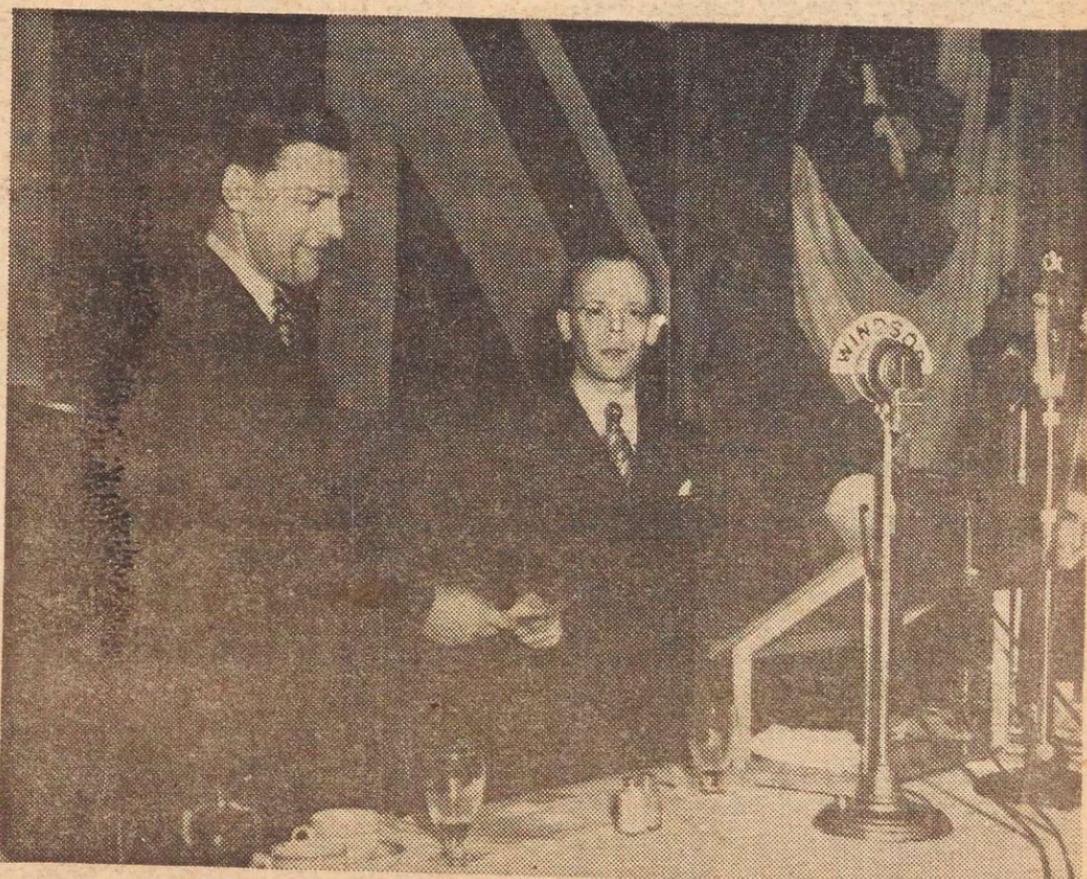
les annales de l'histoire ouvrière. Elle aura prouvé l'inaptitude des lois actuelles à résoudre les conflits patronaux-ouvriers, la tendance toujours évidente des gouvernements bourgeois à donner raison, à priori, aux détenteurs de capitaux; elle aura également prouvé que sous le régime actuel, l'organisation syndicale n'est que tolérée et qu'aucune occasion de l'affaiblir n'est négligée.

Le confrère Rocque a joué un rôle dans la grève de l'amiante. Et l'un des plus importants. Mais, comme organisateur de la C.T.C.C., il était là en service commandé et, en tout, il n'a fait qu'obéir aux ordres reçus. Par ailleurs, nous sommes tous convaincus, nous du mouvement ouvrier, qu'il n'a jamais reçu l'ordre de provoquer la violence et qu'il n'a jamais pris sur lui de le faire. La violence, elle est venue de l'extérieur. Il semble bien, en outre, qu'elle ait été sciemment voulue. Il suffit de

se rappeler les provocations sans nombre subies par les mineurs d'amiante au cours des mois qui ont précédé les événements du 5 mai. Pour nous Rocque est une victime et un symbole. Victime d'un régime qui nie les valeurs humaines, symbole d'une société nouvelle qui veut naître malgré l'opposition systématique des adversaires de l'ORDRE.

Au moment où nous allons sous presse, nous ne connaissons pas encore la sentence. Nous souhaitons de tout coeur quelle soit la moins pénible possible et que bientôt Rocque revienne au Combat ouvrier, dont il est l'un des chefs les mieux aimés. Notre confiance en lui est décuplée du fait de sa condamnation et des souffrances qu'il subit.

En terminant, souhaitons que nos législateurs comprennent avant qu'il ne soit trop tard la nécessité d'adapter les lois actuelles à la prise de conscience qui secoue les classes laborieuses. Si on veut étouffer ses aspirations au lieu de les satisfaire, la démocratie aura vécu. En croyant éviter l'avènement du communisme, les réactionnaires de l'ordre bourgeois, ne font qu'en hâter l'établissement. La justice et la charité doivent être autre chose que des mots et un idéal abstrait; ils doivent se concrétiser dans les lois, les réformes économiques et politiques.



GESTE MAGNIFIQUE DE LA C.T.C.C. — M. Gérard Picard, président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, a voulu prouver de façon tangible que l'organisation syndicale qu'il dirige soit reconnaissante au "Devoir" pour les campagnes nombreuses qu'il a menées depuis quarante ans en faveur de la classe ouvrière de la province de Québec. Au cours du banquet du 40e anniversaire du journal, M. Picard a remis un chèque de \$3,000 à M. Gérard Fillion, directeur du "Devoir". "Nous aurions voulu faire davantage, dit M. Picard, mais ce que nous donnons, nous le donnons de grand coeur" On voit ici M. Fillion recevant des mains de M. Picard le cadeau de la C.T.C.C.

## EDITORIAUX

## LA PENSÉE DE NOTRE MOUVEMENT

La C.T.C.C. combat le chômage

## DES "LIGUES" DE SANS-TRAVAIL ORGANISÉES DANS TOUTES LES RÉGIONS DE LA PROVINCE

## LES CONSEILS CENTRAUX SONT MAINTENANT À L'ŒUVRE

A la dernière réunion du Bureau Confédéral, la C.T.C.C. a pris action en face du grave problème que constitue le chômage. Ses différents corps affiliés l'ont avertie de la situation devenue pratiquement intenable dans certaines régions de la province et des mesures de secours qu'ils ont déjà appliquées chez eux pour venir en aide aux chômeurs.

## A L'AVANT-GARDE

La C.T.C.C. répète aujourd'hui son geste de 1936-37. Elle recommande à ses 16 Conseils Centraux actuels d'organiser à nouveau des ligues de sans-travail. C'est ainsi qu'à la dernière crise, elle avait pu rendre des services inappréciables à la classe ouvrière abandonnée, ignorée ou écartée dans l'organisation de la production. Devant les mêmes problèmes, elle veut encore mettre à la disposition des sans-travail, ses propres cadres, ses services de toutes sortes et son influence pour enrayer le mal grandissant d'une crise économique chez nous.

## SITUATION INQUIÉTANTE

Quelles que soient les causes du chômage actuel, il constitue un fait d'envergure qu'on ne peut nier et que les gouvernements eux-mêmes ont bien dû finir par avouer ces jours-ci. D'après les propres statistiques fédérales, il y a 323,000 chômeurs au Canada, représentant 6.3% de la main-d'œuvre globale évaluée à 5,225,000 travailleurs environ. De ce nombre, la province de Québec en compte 99,000, plus que toute autre province, dont 33,033 à Montréal, 11,655 à Québec, 4,538 à Trois-Rivières, 3,285 à Shawinigan, 3,987 à Sherbrooke et peut-être près de 8,000 dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean (au 1er février).

## LE CULTIVATEUR MENACÉ

Il n'y a pas que les mouvements ouvriers à s'alarmer de l'ampleur du chômage actuel. Dernièrement, le Dr Hannam, président de la Fédération Canadienne d'Agriculture, déclarait que les revenus des producteurs agricoles ont diminué de \$125,000 en 1949, comparés à ceux de l'année précédente, et qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une "relation directe entre la diminution des prix des vivres et l'augmentation du nombre des chômeurs". La Fédération de-

mandait au gouvernement fédéral de faire quelque chose pour soutenir le prix des produits laitiers. A son dernier congrès, la C.T.C.C. a aussi passé une résolution pour presser le gouvernement d'accorder des subsides pour les produits laitiers.

## LE CAPITALISME RESPONSABLE

La crise est grave. Si on ne sait l'enrayer tout de suite, l'agriculture, l'industrie et le commerce s'effondreront vite. Il ne s'agit pas, comme vient de le faire "The Financial Post" (4 fév.), en étudiant les causes des 596 faillites de l'année 1949, de blâmer l'incompétence ou le manque d'expérience des capitalistes malchanceux. A moins de vivre dans la lune, on est assez familier avec le système capitaliste moderne, pour savoir que les crises économiques sont ses produits naturels.

## MISÈRE DANS L'ABONDANCE

Et quelles crises! En même temps qu'on publie des statistiques inquiétantes sur le chômage et qu'on prévoit toutes les misères qui suivront, on annonce que le gouvernement américain menace de brûler 40 millions de boisseaux de pommes de terre qui ne se vendent pas et qui risquent de déséquilibrer l'économie! Ce n'est pas tant le fait lui-même qui est étonnant, on pouvait s'y attendre, c'est une répétition de gestes semblables souvent posés, même chez nous, avant la dernière guerre. Ce qu'on ne peut arriver à comprendre, c'est l'attitude de ceux qui décident de tels crimes et qui, loin d'avouer les vices fondamentaux du régime capitaliste moderne, prennent sa défense et s'y accrochent comme à une fatalité. Mais ils sont bien malhabiles: par la position même qu'ils adoptent, ils facilitent le jeu de tous les adversaires de l'entreprise libre et précipitent eux-mêmes la fin d'un régime qu'on pourrait sauver en l'épurant beaucoup.

## LES CHÔMEURS ET NOUS

Le mouvement ouvrier protestera toujours contre des égoïsmes collectifs aussi monstrueux qu'on a fini, sous je ne sais quelle inspiration diabolique, par élever au rang d'institution. La cause des chômeurs, aujourd'hui, est la nôtre. Privés de l'exercice de leur droit au travail, ils restent quand même des ouvriers, tous soli-

naires les uns des autres. Leur isolement n'est pas leur caractère spécifique, mais plutôt le fait de toute la classe ouvrière tenue en dehors des cadres de la société, classe dont on exploite uniquement les capacités de production et qu'on rejette aussitôt qu'elle devient trop encombrante.

Si le mouvement ouvrier ne fournissait pas aux chômeurs des moyens d'action, il manquerait à sa mission de représenter toute la classe ouvrière et surtout de l'aider quand elle souffre davantage. Les Conseils Centraux, par les ligues de sans-travail, aident les chômeurs à faire valoir leurs justes revendications, à les orienter là où il y a encore du travail, à conserver leur esprit syndical, ou à les gagner définitivement à la grande cause ouvrière. Ils sont leur porte-parole auprès des autorités pour exiger une action d'envergure immédiate.

## IL FAUT TROUVER LE REMÈDE

Ce n'est pas le temps de rechercher les coupables d'une crise économique imminente. Le grand responsable, c'est le régime économique lui-même que les gouvernements doivent avoir le courage d'aider à corriger, plutôt que de se contenter de chanter les louanges de l'entreprise privée. Pourquoi, par exemple, tous les gouvernements fédéral et provinciaux n'adoptent-ils pas une politique fiscale commune qui permettrait d'économiser en temps de prospérité et de compenser, par des programmes de travaux publics et autres moyens, les retraits d'investissements privés en temps d'inquiétude? Et aussi, pourquoi ne pas combattre efficacement les monopoles qui ébranlent si dangereusement notre économie nationale? Et pourquoi encore ne pas soumettre, comme l'a suggéré la C.T.C.C., les producteurs et distributeurs de biens et de service à l'arbitrage des prix qu'ils veulent imposer aux consommateurs sans se soucier de l'inflation qu'ils produisent infailliblement?

La C.T.C.C. combat le chômage: elle fait tout ce qu'elle peut pour aider les sans-travail, mais elle exige aussi que les gouvernements jouent leur rôle de protecteurs des intérêts communs de toute la société dont la classe la plus nombreuse est la classe ouvrière.

Fernand JOLICOEUR

# LA C.T.C.C. EXPRIME SA RECONNAISSANCE AU "DEVOIR" POUR L'APPUI QUE CE JOURNAL A TOUJOURS MANIFESTE A L'EGARD DU SYNDICALISME CATHOLIQUE

## M. PICARD REMET A SON DIRECTEUR UNE SOUSCRIPTION DE \$3,000 RECUEILLIE PARMIL LES SYNDIQUES, A L'OCCASION DE SON QUARANTIEME ANNIVERSAIRE

"Je crois que l'occasion serait excellente, a dit M. Picard, après les quarante années de combat et de pauvreté du *Devoir*, de profiter de l'anniversaire qu'il fête ce soir pour lancer une grande souscription en hommage à son oeuvre".

M. Picard n'a pas déterminé d'objectif. C'est le Comité des amis du *Devoir* qui a décidé qu'une bourse de \$50,000 serait convenable.

M. Picard a fait plus; au nom de la C.T.C.C., il a remis au directeur du *Devoir*, M. Gérard Filion, un

chèque de \$3,000 "en reconnaissance pour l'appui constant que ce journal a accordé au mouvement syndical dans la province".

Le président de la C.T.C.C. a remercié le conférencier de la soirée, M. Filion. Il a rappelé les luttes du *Devoir* dans le domaine syndical, affirmant que le *Devoir*, avant même que les syndicats catholiques ne fussent fondés, avait commencé à préparer leur naissance et avait répondu d'avance, sous la plume vigoureuse de M. Henri Bourassa, aux objections que l'on pourrait susciter à leur création ou à leur développement.

"Nous sommes nés en 1921, dit M. Picard, et nos premiers ennemis ont été les ennemis du *Devoir*; nos premières luttes ont été les luttes du *Devoir*. Et la tradition d'une solide amitié entre les syndicats catholiques et le *Devoir* s'est peu à peu établie avec les années. Est-il besoin de rappeler que l'attitude adoptée par le *Devoir* en 1948 et en 1949, les années les plus dures et les plus décisives de la lutte syndicale dans le Québec, ont scellé son pacte d'amitié et nous a créé une formidable dette de reconnaissance envers ce journal?"

La C.T.C.C., sachant très bien que les campagnes sociales et économiques menées par le *Devoir* depuis quarante ans lui ont coûté bien des sous, a voulu témoigner envers ce journal sa reconnaissance d'une façon tangible, et a fait une souscription chez ses membres. "Nous avons dû la faire à la hâte, au milieu de préoccupations de toutes sortes, particulièrement d'un certain procès qui se déroule actuellement à Sherbrooke, mais nous sommes extrêmement heureux de remettre au *Devoir* la somme que

nous avons recueillie".

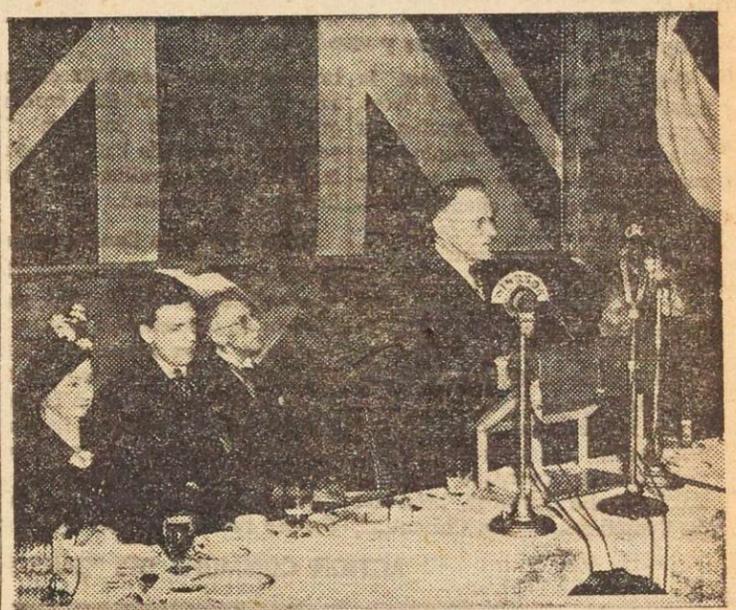
M. Picard a alors remis à M. Filion un chèque au montant de \$3,000.

Avant de reprendre son siège, M. Picard déclare qu'il a non seulement voulu témoigner de la gra-

titude de la C.T.C.C., mais également poser un geste qui devrait être imité par tous les Canadiens français qui savent et apprécient le rayonnement et l'influence essentielle d'un journal comme le *Devoir*.



LE CONFÉRENCIER — M. Gérard Filion, directeur du "Devoir", était le principal orateur au banquet du 40e anniversaire du journal, à l'hôtel Windsor. Dans une conférence d'une heure, M. Filion a expliqué le mode d'administration du "Devoir", il a rappelé le souvenir des luttes de ses prédécesseurs, il a expliqué les grandes lignes de la politique du journal depuis qu'il en est devenu le directeur. On voit ici M. Filion qui s'adresse aux 1,300 personnes qui s'étaient rendues à l'invitation des organisateurs de la soirée, les "Amis du Devoir".



L'U.C.C. ET "LE DEVOIR" — C'est le président général de l'Union catholique des cultivateurs, M. J. Abel Marion, qui a présenté le conférencier à son auditoire au banquet du Windsor, le 12 février. Dans un style alerte, enjoué, M. Marion a rappelé brièvement le passage de M. Filion au secrétariat général de l'U.C.C. et à la direction de "La Terre de Chez Nous". Il a parlé des qualités de M. Filion et n'a pas manqué de souligner certains de ses défauts, ce qui a bien fait rire l'auditoire. On voit ici M. Marion photographié pendant son discours.

# AUCUNE INTERVENTION POLITIQUE DANS LA DEMISSION DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR JOSEPH CHARBONNEAU

Le journal catholique "The Ensign" soutient que toutes ces rumeurs sont fausses

Inappréciable contribution de Mgr Charbonneau à l'histoire du catholicisme au Canada

Le journal hebdomadaire catholique "The Ensign", soutient, cette semaine, que toutes les rumeurs provoquées par le départ de Son Excellence Mgr Joseph Charbonneau, ex-archevêque de la province ecclésiastique de Montréal, proviennent de sources mal informées ou de pures suppositions.

Commentant la démission du plus haut prélat de la métropole,

le journal se dit en mesure de démentir catégoriquement toutes les hypothèses suivant lesquelles des mobiles politiques ont déterminé cette démission. Dans son premier-Montréal, "The Ensign" signale que l'attitude de Mgr Charbonneau envers les grégévistes d'Asbestos, l'année dernière, a été hautement appréciée dans les milieux ecclésiastiques de Rome.

Ainsi, "The Ensign", publia dans son édition hebdomadaire le communiqué suivant: "La démission de Mgr Joseph Charbonneau, à titre d'archevêque de Montréal, a déclenché un grand nombre de rumeurs, qui sont sans fondement et basées sur des suppositions.

"The Ensign" est en mesure d'affirmer catégoriquement que toutes les conjectures à propos des motifs politiques relatifs à la démission de Son Excellence sont entièrement fausses".

Voici, dans son entier, le texte de cet éditorial:

"Une décade d'ardent et fructueux labeur dans les annales de l'Eglise canadienne touche à sa fin. La démission de Mgr Charbonneau, à titre d'archevêque de Montréal, marque une étape dans le développement et la grandeur des efforts de notre Eglise.

Pour plusieurs, la nouvelle est surprenante; mais, pour ceux d'entre nous qui connaissons les lourds fardeaux, les travaux inlassables, les multiples responsabilités attachées à ce haut poste, dix années de devoir son pleinement et sincèrement appréciées.

Le Saint-Père a accédé à la demande de Son Excellence, désireuse d'abandonner le gouvernement de l'archidiocèse de Montréal.

Lorsque, âgé de 49 ans, Mgr Charbonneau s'est vu confier cette tâche colossale de diriger le plus grand diocèse du pays, il a abordé courageusement les problèmes auxquels, grâce à son inlassable opiniâtreté, il a tout fait pour apporter une solution.

Son apport immense prédomine. Les difficultés inhérentes à la nature cosmopolite de notre diocèse, la sympathie et l'intérêt qu'il a manifesté envers tous les groupes, non seulement français et anglais, mais aussi ceux de toutes les races qui se côtoient à Montréal — tout cela restera longtemps gravé dans nos mémoires et la meilleure compréhension, c'est-à-dire l'unité qu'ont fait naître ses efforts, restera comme l'héritage qu'il nous donne à sauvegarder.

Ses déclarations claires et incisives sur l'Action catholique; son support juste et fort de tous ceux dont les conditions sociales et économiques appellent la sympathie, les réformes et le bien-être; l'initiative qu'il a déployée en signalant le problème du logement à l'attention du public par ses lettres pastorales, de même que l'encouragement porté à résoudre ce grand problème d'urbanisme; l'extraordinaire soutien accordé à l'initiative papale destinée à secourir les réfugiés, principalement les orphelins polonais; enfin, son enthousiasme infatigable et sa profonde compréhension pour l'établissement, le développement et l'expansion de la presse catholique, française comme anglaise, et cela, non seulement dans ce diocèse-ci mais à travers tout le Canada.

Ce sont là quelques-unes des inappréciables contributions que laisse à l'histoire cet évêque vénéré et bien-aimé.

Nous ne pouvons pas omettre ce que cet homme, et d'autres évêques de la province, ont fait pour secourir charitablement la détresse

se engendrée par la grève d'Asbestos. Ce geste grandiose n'est pas inconnu à Rome grâce au reportage objectif publié dans la revue des RR.PP. Jésuites, "Civilita Cattolica", en décembre dernier.

Mais il ne s'est pas borné seulement à la cause de la charité à travers ses ardues campagnes. Avec énergie et efforts, il s'est également consacré à l'instruction supérieure. Rappelons la fructueuse campagne de l'Université de Montréal au cours de laquelle onze millions ont été recueillis. C'est ainsi qu'il atteignait un autre des nobles buts qu'il s'était assignés.

Il a travaillé ferme; il a beaucoup accompli. La fatigue et le surmenage au service de l'Eglise est la rançon de plusieurs pasteurs robustes et dévoués. Nous ne croyons pas que Mgr Charbonneau a donné tout ce qu'il a si généreusement offert de son habileté et de son zèle ecclésiastique. Nous pensons pouvoir profiter d'autres bénéfices qui découleront de ces remarquables qualités.

S'il y a une note fautive dans certaines nouvelles publiées au sujet de sa démission, c'est à un sentiment d'étroitesse politique qu'il faut l'imputer.

Son oeuvre splendide restera vivante dans l'affection de ceux à qui au cours de ces épuisantes dix dernières années, il s'adressait cordialement en disant: "Mes chers amis".

Un prêtre admirable a fait son admirable contribution.

Le "Canada", 14 fév. 1950



Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédacteur en chef:

Fernand Jolicœur, 19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

Directeur

FERNAND SIMARD

Administrateur

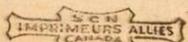
MARCEL ETHIER

1231 est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

La première ligue de chômeurs est formée dans la région de Chicoutimi

# "NOUS AVONS FAIT, NOUS FAISONS ET NOUS FERONS TOUT EN NOTRE POUVOIR POUR AIDER A LA SOLUTION DE LA CRISE DE CHOMAGE"

TELLE EST LA PROMESSE FAITE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL CENTRAL  
DE L'ENDROIT, AU NOM DES SYNDICATS

"Le Front-Uni des Sans-Travail", formé récemment par les Syndicats nationaux de Chicoutimi, est pour de bon à l'oeuvre dans cette région et l'a prouvé publiquement en janvier dernier par une imposante manifestation au théâtre Capitol, où près d'un millier de "sans-travail" s'étaient rendus à l'appel du comité d'organisation pour entendre les officiers syndicaux de l'endroit leur exposer la situation et les moyens qu'ils se proposaient d'utiliser pour y remédier.

Cette réunion, tenue sous la présidence de M. Wallace Prévost, organisateur de la Fédération du bâtiment, groupait de nombreuses personnalités civiles et religieuses, notamment le chanoine Sylvio Kirouac, curé de la Cathédrale de Chicoutimi, ainsi que M. l'abbé Roméo Arsenault, aumônier des syndicats locaux. Les conseils municipaux de la Cité de Chicoutimi, de Ste-Anne de Chicoutimi et de la Rivière-du-Moulin y étaient représentés.

Au nombre des orateurs l'on remarquait les confrères Albert Côté, aviseur technique de la C.T.C.C., Emile Fournier, président du Conseil général de Chicoutimi,

ront l'orientation dont ils ont besoin et ils peuvent être certains que nous serons toujours "la pointe de lance" de l'attaque pour la défense du travailleur et l'amélioration de son sort.

Le président du Conseil central a de son côté réaffirmé que "les syndicats nationaux avaient pour mission de défendre les classes laborieuses. Nous avons fait, nous faisons et nous ferons tout en notre pouvoir pour aider à la solution de la crise actuelle. La seule promesse, toutefois, que nous voulons faire, n'est pas celle d'une solution immédiate, mais bien nous donner l'assurance que toutes les



Mgr Kirouac

Canada. Personne n'est intéressé à voir le chômage parmi vos rangs, car tout le monde en souffre, du petit commerçant au capitaliste, du

la sécurité sociale, basée, comme le veut l'Eglise, sur la justice et la charité."

Après une petite histoire qui dérida tout le monde, Monseigneur dit ceci en particulier, qui plût beaucoup à tout l'auditoire:

"J'ai tenu à présider votre assemblée parce que je crois qu'un curé doit toujours se trouver parmi ceux de son troupeau qui souffrent le plus. Je vous félicite de la façon dont vous faites les choses. Ils ne peuvent pas vous donner immédiatement de l'ouvrage,

mais en vous unissant dans un front-uni, vous serez plus forts pour réclamer ce à quoi vous avez droit. Ecoutez et suivez les directives de vos aumôniers et de vos chefs si dévoués, et vous pouvez être assurés de ne pas faire fausse route."

Chicoutimi a marqué le pas. Nous espérons que tous les autres conseils centraux en feront autant sous peu, et qu'ainsi le syndicalisme et la classe ouvrière n'auront pas à souffrir trop longtemps du chômage.

ACTION COMMUNE DES "SANS-TRAVAIL"



et l'abbé Arsenault. Le chanoine Kirouac a tiré les conclusions de circonstances avec une paternelle sollicitude.

Tour à tour les orateurs ont déclaré que les syndicats nationaux apporteraient aux sans-travail tout l'appui dont ils sont capables, qu'ils seconderaient tous les organismes économiques et sociaux que préoccupent ce problème, et enfin, qu'ils verraient à intervenir auprès des autorités pour les prier d'agir sans retard.

Dans son allocution, le président de la réunion a déclaré: "Les organismes syndicaux doit être et en fait ont été les premiers à prendre contact avec les "sans-travail" et à leur apporter leur appui, leur réconfort. Une première manifestation a été organisée avec succès le 31 décembre dernier. Environ 1,500 ouvriers sans emploi ont paradé à travers les rues de Chicoutimi et ont prouvé qu'il y avait bien état d'urgence. La réunion de ce soir prouve que les "sans-travail" de Chicoutimi ne seront pas les derniers à répondre au vœu exprimé récemment par la C.T.C.C. qui désire les voir se grouper autour de leur organisation syndicale. Les syndicats nationaux leur donne-

occasions seront mises à profit."

Enfin, M. Albert Côté, aviseur technique de la C.T.C.C., et actuellement attaché aux syndicats de l'endroit, a dit que "la révolution sociale présente doit se continuer dans l'ordre. Comme dans toute bataille, il y a des avances et des reculs. Même si la situation actuelle créée par le manque de travail est un revers, il n'en faut pas moins continuer la lutte, si pénible soit-elle." Il a assuré tous les travailleurs de l'appui de la C.T.C.C. et des autres ouvriers du Québec.

Après avoir remercié la direction du Capitol pour avoir mis ce beau théâtre à la disposition des chômeurs, et après avoir présenté les hommages de toute la classe ouvrière de Chicoutimi à leur dévoué pasteur, récemment élevé à la prélature apostolique, M. l'abbé Arsenault dit un mot de bienvenue en donnant quelques directives aux sans-travail.

"Mais amis", leur dit-il, entre autres choses, "l'inquiétude règne au sein de la population ouvrière. La situation n'est pas désespérée, mais elle commence à faire souffrir beaucoup de gens dans tout le

journier au professionnel. Beaucoup s'efforcent aujourd'hui de trouver une solution à ce dur problème. Comme vous le voyez, les Syndicats nationaux font leur part. Fasse le ciel que tous ceux qui peuvent et doivent réellement vous aider n'aient pas peur de faire leur devoir et d'user de toute leur influence pour vous obtenir de l'ouvrage...

Prenez garde, chers amis, d'écouter trop attentivement n'importe quelles doctrines plus ou moins irréalisables qu'on peut tenter de vous servir. Le chômage et la misère ont toujours aidé au communisme et aux idées révolutionnaires. N'abandonnez pas votre foi et votre confiance en Dieu. Profitez de vos loisirs forcés pour redoubler d'intensité dans vos prières. C'est quand on est malade qu'on a besoin du médecin. Le grand Médecin, c'est le Christ lui-même, qui s'est fait ouvrier pour mieux vous comprendre et pour mieux vous servir plus facilement de modèle.

Prenez courage, chers amis, et un jour, le soleil viendra de nouveau éclairer votre chaumière sombre, réchauffer vos coeurs généreux malgré l'épreuve, et apporter à tous la joie de vivre dans

## MINISTERE DU TRAVAIL

### PROVINCE DE QUEBEC

La législation ouvrière du gouvernement de la province de Québec a à son crédit une législation qui couvre tout le domaine social. En matière de sécurité syndicale elle a démocratisé la loi des Relations ouvrières en fixant la majorité comme critère de la reconnaissance syndicale.

Le gouvernement a augmenté le nombre des personnes assujetties aux conventions collectives, il a diminué les grèves, augmenté les salaires et accordé des congés payés aux ouvriers. En matière de sécurité industrielle, il a institué des Commissions d'Apprentissage dans les principales industries, il a mis sur pied une clinique de réhabilitation et il organise la médecine du travail en s'inspirant des principes qui doivent guider l'hygiène industrielle.

ANTONIO BARRETTE,  
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,  
sous-ministre

# 100%

de notre personnel  
appartient au  
Syndicat Catholique et  
National des Employés  
de Magasins  
(sd) Inc.

## Dupuis Frères

Raymond Dupuis, prés. — A.-J. Dugal, v.-p. et

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

ICI ET LA DANS LA PROVINCE

ACTIVITES SYNDICALES INTENSES DANS TOUTES LES REGIONS;  
NEGOCIATIONS, ARBITRAGES, GREVES . . .

Les employés du transport adhèrent  
aux syndicats

A Hull

Syndicat des employés du  
transport urbain de Hull

Ce syndicat n'est pas tout à fait un nouveau venu chez nous. En effet, il nous était affilié en 1948, mais bientôt il passait à la Brotherhood Employees pour un an. En octobre 1949, comme aucun contrat n'existait entre la compagnie et la Brotherhood, nous avons réussi à obtenir de nouveau l'adhésion de la grande majorité des employés et, le 16 décembre 1949, le Conseil Canadien des Relations Ouvrières nous accréditait agent négociateur des employés de cette compagnie. Depuis, nous avons passé trois jours en négociation, mais comme il semblait difficile d'en venir à une entente sur les conditions de salaire, nous avons demandé au Ministère du Travail Fédéral, l'aide d'un conciliateur. Le conciliateur est actuellement nommé et malgré les difficultés du début, nous sommes convaincus que nous en arriverons à une entente satisfaisante pour les deux parties en cause.

Syndicat de l'Industrie de  
l'Imprimerie:

Le Syndicat des Imprimeurs en est à la période des renouvellements de contrats avec, les différentes imprimeries syndiquées de Hull et d'Ottawa.

A l'imprimerie Leclerc, le nouveau contrat a été signé le 9 février et il comporte des conditions avantageuses pour les employés.

Au journal Le Droit, il y a entente pour tous les départements excepté pour la section des journalistes. Aux fins de régler ce cas,

un conciliateur a été demandé. Il semble bien qu'il y aura entente prochainement.

Union des Manoeuvres:

Depuis quelques mois déjà, le Conseil Central avec l'appui de la C.T.C.C. a ouvert un bureau, rue Sussex, à Ottawa. A cet endroit, les Syndicats ont également à leur disposition une vaste salle d'assemblées. Le Syndicat des Manoeuvres Inc. a été le premier à se servir de cet avantage, et à tenir une assemblée dans la capitale. Ces locaux deviennent un pied à terre de première importance en Ontario.

Syndicat de la Construction:

Depuis plusieurs mois, les syndicats de la construction travaillaient à obtenir de meilleurs salaires. Après de multiples démarches, à Québec, ils ont enfin réussi à renouveler leur décret avec des augmentations de salaires appréciables pour tous.

Employés municipaux — Employés  
de la cité et pompiers

Ces trois groupes ont du attendre tout près d'un an pour le renouvellement de leur contrat après de longues démarches. Ils sont allés à la conciliation puis à l'arbitrage et ce n'est qu'au mois de février cette année, qu'ils ont connu le résultat du tribunal d'arbitrage. Ce rapport leur permet d'entrevoir le jour où leur contrat se renouvellera avec des augmentations de salaire de 8 à 12% et d'autres avantages, tels que la retenue syndicale qu'ils réclamaient depuis longtemps.

ELECTIONS

M. P.-E. Côté réélu  
président

La Fraternité des plombiers et électriciens ont tenu leurs élections annuelles le mois dernier, au local des Syndicats nationaux, 19, rue Caron, Québec. Cette élection coïncidait avec la célébration du 25e anniversaire de la fraternité.

Les plus anciens membres ont profité de cette circonstance pour rappeler quelques événements importants qui ont marqué la vie de ce groupement syndical. Chacun a raconté ses souvenirs personnels et tout spécialement le confrère



P.-E. Côté, réélu pour la 25e année consécutive secrétaire de son syndicat.

Les autres officiers élus sont: Patrick Delisle, président; Lucien Legault, vice-président; Alexandre Fournier, secrétaire-correspondant; C. Paquette, trésorier; E. Turgeon, secrétaire-financier; Joseph Vézina, gardien; E. Bourassa, sentinelle.

\* \* \*

Le confrère Bérubé  
élu président

Le Syndicat national des services hospitaliers de Québec a tenu récemment ses élections annuelles sous la présidence du confrère Adélarde Couture, président de la Fédération des employés d'hôpitaux. Le confrère Alexis Bérubé a été réélu par acclamation président de son syndicat.

Les autres officiers choisis sont: Wilfrid Brousseau, agent d'affaires; Jean-Marie Dion, secrétaire-correspondant; Louis Jalbert, secrétaire-financier adjoint; Paul-Henri Marier, secrétaire-archiviste adjoint; Hervé Brousseau, secrétaire-archiviste; Paul Bourboin, trésorier; Antoine Massé, secrétaire-financier, et J.-H. Samson, gardien.

Eclatante victoire des employés de  
Barry & Staines

A Farnham

Après plusieurs mois de négociations, de conciliation et d'arbitrage, les employés de Barry & Staines, de Farnham, ont fini par avoir gain de cause et conclure une avantageuse convention collective de travail. Ces quelque 200 travailleurs du linoléum bénéficieront d'une augmentation de .06 cents de l'heure dont .04 cents rétroactives au 18 juillet dernier. Entre autres avantages stipulés par le nouveau contrat, mentionnons une semaine de vacances payées après un an et deux semaines après trois ans. Une clause prévoit également la retenue syndicale irrévocable. Un comité de griefs permanent siègera chaque fois que les employés auront à se plaindre, à régler un congédiement, un "transfert" ou une promotion.

Ce syndicat est affilié à la C.T.C.C. et au conseil central de Granby. Ce succès est dû aux ef-

forts concertés des officiers du syndicat et au dévouement inlassable de l'agent d'affaires local, le confrère Gilles Charbonneau. Ce dernier, de passage à Montréal, nous a déclaré "que l'augmentation obtenue représentait un gain supplémentaire de \$50,000 pour la population ouvrière de cette petite ville."

Le tribunal d'arbitrage formé pour régler ce litige se composait du juge T.-A. Fontaine, de MM. Jean Delage et M. Cheasley, respectivement arbitres syndical et patronal. Cependant la sentence émise par le tribunal le 19 janvier dernier n'a pu résoudre complètement le conflit ne le refus patronal de l'appliquer. Toutefois, après intervention du ministère du Travail provincial, les parties ont réussi à conclure l'entente dont nous parlons ci-dessus.

Le confrère Beaudoin conduit les  
négociations au succès

A Drummondville

Le confrère Bruno Beaudoin, agent d'affaires et secrétaire du Conseil central des Syndicats nationaux de Drummondville, nous a fait parvenir ces jours derniers quelques nouvelles des négociations qui se sont poursuivies dans cette région depuis quelques semaines. Il a lui-même dirigé les négociations dans les manufactures dont nous parlons ci-dessus.

"Il y a tout lieu de croire", a-t-il dit, "que les employés concernés ont été satisfaits des résultats obtenus."

Boîte de carton

L'avantage le plus important obtenu cette année par les employés de la Eastern Paper Box est sans contredit le plan d'assurance maintenant en vigueur et dont le coût est payé en proportion égale par l'employeur et les salariés. Ajoutons une augmentation de salaires ainsi que quelques améliorations dans les conditions générales de travail.

Ouvriers du crayon

Les employés de Eagle Pencil Co. ont obtenu un plan d'assurance, comme ceux de la Eastern Paper Box, lors du renouvellement de leur convention collective de travail, en janvier dernier. Une fête chômée de plus sera également payée, ce qui porte ces dernières à six fêtes chômées et payées. Une clause du contrat prévoit l'application de la retenue syndicale et l'atelier syndical parfait.

D'autre part, les employés de Gustave Mercure, Enr., bénéficieront sous peu d'une augmentation de .04 cents l'heure et d'une fête chômée et payée. Quelques employés jouiront de rajustements de salaires en vertu de la nouvelle convention. Le contrat doit être signé au moment où nous écrivons ces lignes.

Nous serons en mesure, le mois prochain, de faire connaître à nos lecteurs le résultat de l'arbitrage qui se poursuit présentement entre l'Association patronale des constructeurs du diocèse de Nicolet et les employés du bâtiment.

Attitude antisyndicale et antisociale  
d'un employeur

A Joliette

Ils sont seize employés qui travaillent péniblement dans une petite manufacture de bois à plancher, à Saint-Norbert (Dubeau Frères). Leur salaire moyen est de \$0.45 et la semaine de travail est de 54 heures; ce qui leur permet de gagner environ \$24.00 à \$25.00 par semaine.

Devant cette insuffisance notoire de revenus, les employés ont eu recours, librement et de leur propre initiative, aux services du Conseil central des syndicats catholiques de Joliette. Nous avons fait adhérer exactement 15 employés au Syndicat catholique des travailleurs du bois de Joliette, Inc; nous avons obtenu pour ces employés le certificat de reconnaissance syndicale autorisant le Syndicat à discuter, en leur nom, un contrat de travail avec leur employeur.

Devant l'échec des négociations directes, le Syndicat a référé le cas au Service de conciliation et d'arbitrage de la province et devant un nouvel échec ont demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage.

Voilà pourquoi, le tribunal, présidé par l'hon. juge Guy Guilbault et composé de Me Jean Fontaine, arbitre patronal et de M. Jacques Archambault, arbitre syndical, a siégé, à 4 reprises différentes, à

l'hôtel de ville de Joliette, et ont entendu les parties en cause. Le tribunal doit commencer à prendre la cause en délibéré le 4 février, rendre ensuite sa décision sous peu.

Voilà quelque chose de très naturel et de très normal. Mais ce qui est moins naturel, ce sont les tactiques, les procédures employées par l'employeur et son procureur Me Robert Tellier, pour miner l'organisation syndicale dans l'esprit des ouvriers, pour décourager ces mêmes ouvriers et les amener à retirer leur adhésion au syndicat. Et nous prouverons, documents et faits à l'appui, que les tactiques employées étaient toutes d'une notoire illégalité et allaient à l'encontre de l'esprit des lois ouvrières; c'est la raison pour laquelle elles n'ont eu aucun effet. Le mois prochain, nous raconterons les événements qui se sont déroulés à Saint-Norbert même.

Gibeault & Fauteux  
Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS  
Tél.: 60 3, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10\$ écrivez à  
ALBERT FOURNIER  
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION  
934 ST-CATHERINE ST MONTREAL

M. J.-E. Belleau, casier postal 176, Station "B", Québec, demande des livres de maximes tels que: "La Vie et le Bon Sens", "La Vie et le Rêve". Enverra en retour genre demandé.

ANTIDOULEUR

MAUX DE TÊTE  
DE DENTS  
RHUMES  
MALAISES FIÈVREUX  
LA GRIPPE

85 Calmés sûrement  
avec

ANTALGINE

## PROMOTION OUVRIERE ET HUMANISATION DU TRAVAIL

## A LA PROMOTION PERSONNELLE DU TRAVAILLEUR, IL FAUT AJOUTER LA PROMOTION DE LA CLASSE OUVRIERE

Des partis politiques tentent de se l'asservir et de l'exploiter; c'est vrai, mais il les déborde. Il a rencontré des systèmes philosophiques qui lui ont permis d'exprimer au mieux ses aspirations. On a pu croire un moment qu'il s'identifierait avec cette pensée philosophique. En fait, il la dépasse; il est plus profond et plus complexe qu'un système, car il porte en charge des destinées d'hommes. Maintenant, le monde ouvrier prend conscience de sa force, de sa masse, des valeurs qu'il incarne; il est devenu majeur, il se sent la jeunesse du monde; l'avenir est à lui. Il demande à ne plus être exploité ou employé; il rejette tout paternalisme plus ou moins déguisé et veut participer directement à la direction du monde industriel et à la vie du pays. Au cours des siècles précédents, la bourgeoisie s'est substituée à l'aristocratie seigneuriale, elle est devenue en fait la classe dirigeante; maintenant, une autre classe jeune et dynamique vient prendre la relève. En 1848, le peuple n'était pas prêt pour faire sa révolution sociale. Il n'avait ni les chefs, ni le plan de sa promotion. Depuis, il s'est organisé et a réfléchi. Après cent ans de souffrances et d'apprentissage, les élites ouvrières en contact avec les masses se sentent aujourd'hui capables de porter devant l'histoire la responsabilité de leur destin. La classe ouvrière, pacifiquement ou autrement, veut faire sa révolution.

Voilà ce que nous entendons par promotion ouvrière. A la notion de promotion personnelle nous opposons la promotion de classe. La première se fera à l'intérieur de la seconde. Ce qui nous importe d'abord, c'est la libération collective du monde ouvrier.

Sous ce nouvel aspect, la promotion ouvrière oblige à des réflexions plus amples. Il ne s'agit pas simplement d'humaniser le travail, il faut considérer maintenant la participation ouvrière à la vie et à la direction des entreprises. Pour que l'homme retrouve, par son travail, sa vocation créatrice, nous avons entrevu la nécessité d'une transformation de l'entreprise. La société anonyme de capitaux doit devenir une communauté de personnes groupées pour une même tâche. Avec plus d'urgence, la promotion de classe réclame une réforme de structure. La structure capitaliste classique ne laisse aux travailleurs ni participation aux bénéfices, ni part dans la propriété, ni partage de l'autorité. Un changement est à faire sur ces points. Le dernier paraît plus important encore aux yeux du militant ouvrier; il se laisserait en effet assez facilement convaincre que les bénéfices industriels attribués au capital ne sont pas, dans la conjonction actuelle, considérables; leur répartition intégrale au profit des travailleurs aboutirait à des sommes modestes. Avoir part à la propriété, sans partager effectivement

L'auteur de l'article ci-dessous, dont la première partie a paru dans le numéro de janvier et dont la fin sera publiée dans celui de mars, répond à ce double aspect de la promotion ouvrière

le pouvoir, n'a pas grand sens; on connaît des sociétés anonymes où un certain nombre d'actions sont disséminées parmi le personnel ouvrier; ce dernier risque alors de se trouver attaché à l'entreprise par un lien supplémentaire, sans avoir, pour autant, voix au chapitre au moment des grandes décisions. Aussi, plus profondément, le militant ouvrier répugne-t-il à ce que seul le capital retienne et délègue l'autorité. Ce point lui tient à cœur, d'autant plus qu'il lui arrive parfois de percevoir que les réactions des directeurs et des ingénieurs eux-mêmes ne sont pas aussi libres qu'on le souhaiterait. Ceux-ci sont obligés dans une certaine mesure de refléter les idées du conseil d'administration et d'exécuter ses décisions. L'autorité, en définitive, se trouve concentrée en un nombre très restreint de mains.

En face de cette poussée, quelle est la réaction des milieux dirigeants de l'industrie? Quelques-uns ont réfléchi au bien-fondé d'une participation ouvrière aux bénéfices industriels et s'efforcent de trouver des modalités pratiques de mise en œuvre. Les systèmes sont divers: gratification de fin d'année, prime annuelle de production, ou majoration des salaires chaque mois en fonction de l'augmentation de la production. La gratification sent l'aumône ou le cadeau, et l'on sait la susceptibilité ouvrière sur ce point: "On ne demande que ce qui est juste." Le pourcentage sur le salaire a l'avantage de lier d'une manière étroite et immédiate l'effort du travail et la rémunération. Beaucoup de dirigeants patronaux répugnent cependant au mot lui-même, "participation ouvrière" aux bénéfices. Ne ne pensent-ils pas qu'il y a dans ce terme une atteinte illégitime à la souveraineté du capital?

D'ailleurs, la participation aux bénéfices et à la pro-

priété est loin de combler l'aspiration ouvrière. Au delà même de l'entreprise, la promotion ouvrière suppose l'accession de la classe ouvrière, par ses représentants, aux responsabilités dans les diverses institutions du pays; c'est un horizon encore plus large qui se dévoile.

Sous le titre la Véritable Promotion ouvrière, un militant ouvrier écrivait dans les Cahiers du Travail:

Il faut permettre à la classe ouvrière, en tant que classe, d'accéder par ses représentants aux responsabilités dans les divers institutions du pays. Il s'agit de construire une nouvelle société, dans laquelle les travailleurs pourront non seulement collaborer à la direction des entreprises ou de l'économie, mais y être au même titre que les autres. Il ne s'agit pas d'une simple association "Capital Travail", mais d'une société, où ce ne sera plus l'argent qui donnera les privilèges ou dirigera, mais le travail: qu'il s'agisse du travail intellectuel, de direction ou d'exécution. Pour parler net, c'est une société sans classe que nous voulons construire, dans laquelle l'entreprise sera la propriété de la communauté de travail, où l'autorité sera désignée non plus d'après l'héritage, mais d'après les compétences et où les hommes rempliront des fonctions.

La plupart des milieux dirigeants de l'industrie opposent à cette demande ouvrière une question de faits. Le monde ouvrier possède-t-il actuellement les élites capables de partager l'autorité et d'assumer les responsabilités si complexes du monde économique? La conduite d'une grande entreprise exige à sa tête des techniciens avertis et des hommes au courant des problèmes économiques et financiers, doués de qualités d'administration; la

personnalité d'un grand directeur est complexe, et l'on ne peut à l'improviste assumer ces fonctions, sous peine de catastrophes qu'entraînerait l'incompétence. De plus, comment envisager en pratique un partage de l'autorité? Les comités d'entreprise ne sont-ils pas un essai de participation ouvrière? Or nul n'ignore les difficultés rencontrées par cette institution. Les comités d'entreprise ne satisfont pas pleinement les éléments ouvriers; certains syndicats veulent en faire un instrument de combat et non pas de travail, alors que leur fonctionnement suppose un climat psychologique de confiance. Bien des chefs d'entreprise ont constaté, disent-ils, que les délégués ouvriers du comité d'entreprise ne sont pas capables de saisir les données élémentaires de la marche de l'entreprise.

Par contre, le comité d'entreprise se plaint, en certains cas, d'être confiné dans des tâches de moindre importance: cantines et coopératives, colonies de vacances et loisirs... On cherche à détourner son attention des problèmes véritables de l'entreprise.

La deuxième opposition — promotion de l'homme, promotion de la classe — nous a conduit au vaste problème de réforme de structure. Un troisième temps va permettre de creuser encore le sens de la "promotion ouvrière" en précisant les exigences que formulent ses partisans les plus résolus. Trois mots clés expriment leurs programmes et fixent une limite à leurs efforts: dictature, prépondérance, participation.

A l'extrême, la partie de la classe ouvrière animée par le communisme utilise le vocabulaire marxiste et proclame qu'il ne peut y avoir qu'un but: la dictature du prolétariat. Au terme de la dialectique historique, le processus même de la concentration capitaliste engendre et grossit le prolétariat;

mais celui-ci renversera son maître et sera seul à la tête du monde, en pleine puissance. Le capital et ses tenants seront écrasés et supprimés. C'est un renversement de force.

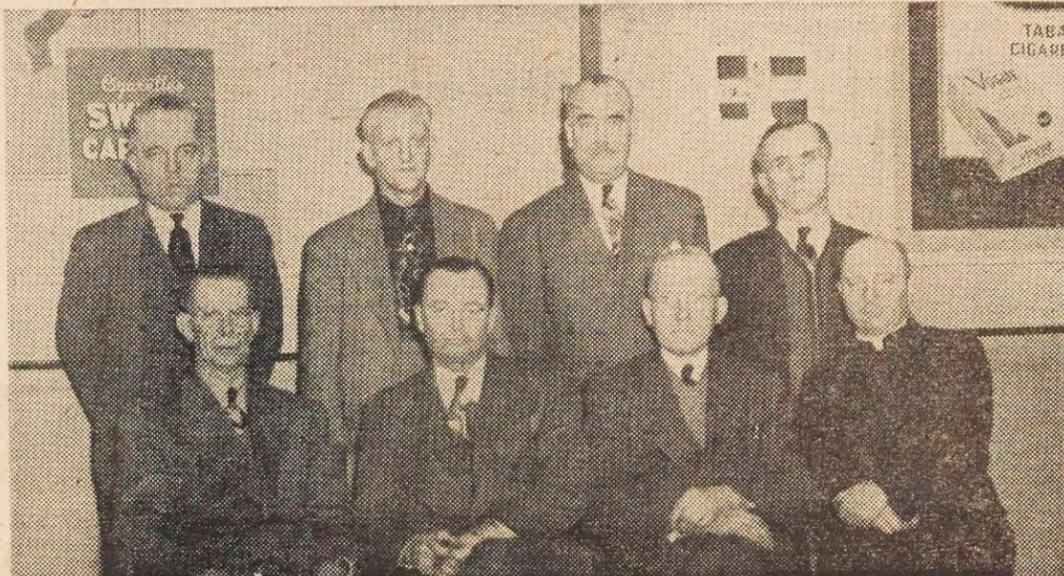
A l'opposé, les modérés, prairait-on dire, usent d'autres mots et parlent de participation, d'association. La classe ouvrière est une force de la nation trop longtemps méconnue; elle réclame sa part et demande non seulement à être consultée, mais à participer aux décisions. Naguère réduite au silence, elle fait maintenant entendre sa voix et prétend défendre par elle-même ses intérêts; ce n'est que justice. Toutes les recherches pour une association du travail et du capital sont à encourager dans cette ligne.

Entre ces deux tendances, dictature et participation, les mouvements ouvriers chrétiens, dans leurs éléments les plus actifs, ont une position qui leur est propre. Ils refusent en conscience le terme de dictature; ce mot comporte une volonté d'écrasement et une nuance de mépris, il n'est pas chrétien. "Ne pas rendre le mal pour le mal". Par contre, une simple participation leur paraît insuffisante et ne pas correspondre à la réalité du mouvement de l'histoire; c'est éluder le problème. Volontiers, ils useraient du mot de prépondérance ou même de domination de la classe ouvrière. Domination n'est pas dictature. D'autre part, entre prépondérance et domination il y a une nuance que l'histoire récente met en lumière: au cours du dix-neuvième siècle, la bourgeoisie a dominé la vie du pays; au vingtième, elle garde encore la prépondérance. Aux yeux d'un militant ouvrier chrétien, la classe ouvrière devra bientôt assurer la relève: dans un avenir plus ou moins proche, elle sera appelée à jouer ce rôle prépondérant et peut-être même à prendre en mains la direction du pays.

Ces ambitions tiennent-elles compte de l'exacte structure de la France qui garde une forte population agricole? N'oublient-elles pas que la classe ouvrière n'est pas tout, qu'elle n'est peut-être pas même numériquement la masse, puisque, sur 21 millions et demi de population active, il n'y a que 11 millions à 12 millions et demi de salariés?... Quoi qu'il en soit, le militant ouvrier a foi dans l'avènement de sa classe, il lutte pour ce nouvel ordre qui lui paraît plus juste; il mène, pour y parvenir, "le combat ouvrier".

Le terme de "lutte des classes", condamné par l'Eglise, a été en effet abandonné. Par contre, l'expression de "combat ouvrier" se rencontre partout dans les écrits des ouvriers chrétiens. Un lecteur non averti pourrait ne pas saisir la nuance et trouver le nouveau vocabulaire aussi équivoque et choquant que l'ancien. En réalité, la résonance affective, la vision du monde évoquée ne

(Suite à la page 7)



Photographie prise à l'occasion des élections du Conseil des syndicats des métiers de la construction, C.T.C.C., tenues ces jours derniers en l'édifice de syndicats nationaux, 1231 est, rue Demontigny. Nous voyons de gauche à droite, 1ère rangée: MM. Jos Boucher, 1er vice-président; Aldéric Gosselin, président; A. Laroche, 2e vice-président; et M. l'abbé Maurice Maher, aumônier. Sur la deuxième rangée, dans le même ordre: MM. Clovis Langlois, secrétaire-archiviste; Léopold Lévesque, sentinelle; H. Laverdure, trésorier; Camille Périard, statisticien.

A SAINTE-AGATHE

# Elections des officiers du syndicat des services hospitaliers

## Jos. Verret élu président

L'Association des employés d'hôpitaux de Ste-Agathe a tenu récemment sa première assemblée pour l'année 1950. Le président, M. Jos. Verret, a souhaité la bienvenue à une trentaine de nouveaux membres. L'assemblée a procédé à l'élection des officiers pour l'année courante.

Le conseil est donc ainsi formé: Président, M. Jos. Verret; vice-président, M. Gérard Letellier; secrétaire-archiviste, Mlle Adrienne Savaria; secrétaire-trésorier, M. P.-Ls Verret. Mlle Thérèse Dufour, Maurice Laframboise et Wilfrid Marois ont été élus directeurs. Sergents d'armes, MM. Jules Raymond et Jacques Cloutier. Tous ont été élus par acclamations. Le seul membre sortant de charge est M. René Raymond secrétaire-archiviste.

L'élection était sous la présidence de M. Ivan-A. Legault, or-

ganisateur régional du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. M. l'abbé Jérôme Ouellette, aumônier des Syndicats de Ste-Agathe, a procédé à l'installation des officiers.

Au cours de cette même assemblée, une résolution a été votée à l'effet d'autoriser l'exécutif à signer une requête pour demander à la Commission des relations ouvrières, de reconnaître l'Association comme seul agent négociateur pour tous les employés de cet hôpital. Les inspecteurs de la Commission sont attendus d'ici quelques jours alors que le comité de négociations doit se réunir au cours de cette semaine pour préparer les clauses du prochain contrat de travail.

Cette association groupe une centaine de membres depuis qu'elle a ouvert ses rangs à tous les employés de l'hôpital Royal Edward Laurentian de Ste-Agathe.

A MONT-LAURIER

# Difficultés des employés de la Veneer & Plywood de cette ville

## Le contrat n'est pas respecté

Selon les informations que nous avons obtenues, les autorités de Veneer & Plywood, de Mont-Laurier, continueraient à faire preuve de la plus mauvaise foi dans l'application du contrat de travail en vigueur depuis septembre dernier dans cette industrie.

On se souvient que les ouvriers de cette manufacture avaient dû recourir à la grève pour obtenir quelques améliorations et étaient finalement retournés au travail avec la garantie patronale d'aucune discrimination. Or il appert, selon les témoignages que nous avons entendus que nombre d'ouvriers seraient congédiés sans motif sérieux, que le droit d'ancienneté ne serait nullement respecté et les salaires dus en vertu du contrat ne seraient pas payés en plusieurs cas.

M. Yvan Legault, organisateur du Conseil central de Montréal

dans la région des Laurentides, au nord de la métropole, récemment de passage à nos bureaux, nous déclarait qu'il avait dû recourir de nouveau au service de conciliation de la province pour forcer les autorités patronales à respecter le contrat. Par ailleurs, il nous a dit avoir rencontré des représentants de la C.T.C.C., à Montréal, et que ces derniers lui ont donné un appui total. Notre mouvement fera donc les démarches nécessaires pour obtenir justice aux travailleurs de Mont-Laurier, depuis tant d'années exploités par des employeurs n'ayant aucun souci des droits des ouvriers et se préoccupant uniquement de faire des gains.

Nous espérons que cette situation ne sera que temporaire; que la compagnie comprendra son devoir social. Le syndicat doit tenir une assemblée le 19 février prochain.

## Jos.-Nil Tremblay réélu président

### A Chicoutimi

Le confrère Jos.-Nil Tremblay a été réélu par acclamation président du Syndicat des employés municipaux de Chicoutimi, lors de la dernière réunion de cet organisme, en janvier dernier. Les élections étaient sous la présidence du confrère Emile Fournier président du Conseil général de Chicoutimi.

Outre le président, le nouvel exécutif se compose des confrères Uldéric Bouchard, vice-président; Joseph Bonneau, secrétaire-archiviste; Alfred Lavoie, secrétaire-financier; Antonio Tremblay, secrétaire-trésorier; Paul Caron et Lucien Harvey, directeurs.

# Promotion ouvrière et humanisation du travail

(Suite de la page 6)  
sont pas les mêmes. Le terme de combat spirituel a, depuis longtemps, droit de cité dans l'Eglise, le terme de combat ouvrier aspire à le conquérir: "Nous ne combattons pas des hommes, mais un ordre social injuste. C'est seulement dans la mesure où des hommes veulent s'identifier à cet ordre, que nous sommes forcés de nous opposer à eux". Aussi bien ce terme de combat désigne un ensemble d'efforts vigoureux et de position fermes, une attitude active pour aider et orienter la marche de l'histoire; il est évocateur et entraînant.

Au terme de cette analyse, nous apercevons les horizons extrêmement vastes que suggère la promotion ouvrière.

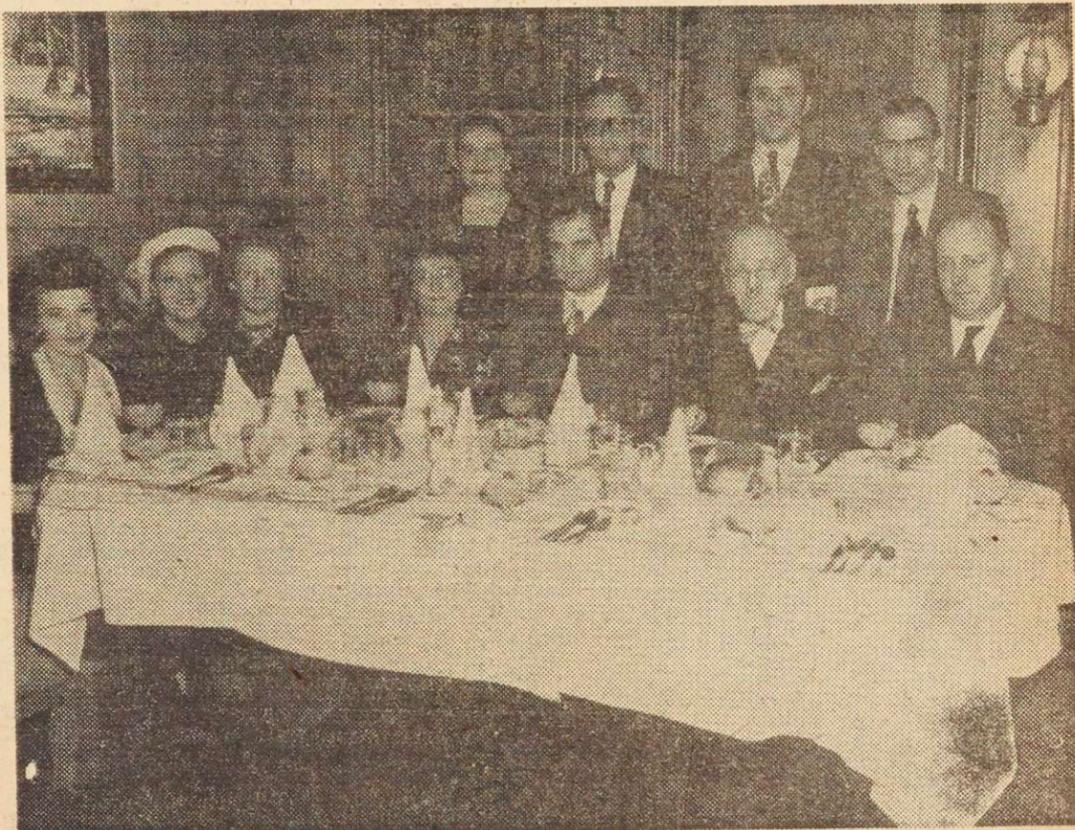
Pour le dirigeant ouvrier, le mot est chargé d'espérance, lourd de promesses, évocateur d'une tension vers l'avenir. Sans doute l'homme de la masse ne participerait-il pas toujours à la même aspiration. Il se contenterait d'objectifs plus limités, immédiatement saisissables: salaire substantiel, régime de travail réduit, logement convenable, etc. Les dirigeants l'empêchent de s'arrêter à ces biens si proches, ils lui montrent le but lointain et l'invitent à apporter sa force vive au mouvement ouvrier, pour que le grand courant, né il y a cent ans, ne s'épuise pas mais atteigne son objectif total.

L'effort n'est pas facile à soutenir. La réalisation d'une promotion ouvrière au

sens plein se heurte à des difficultés réelles. Signalons une des plus sensibles: une antinomie semble se dessiner entre la promotion personnelle et la promotion de classe. La promotion personnelle n'est-elle pas un salut individuel, l'évasion de quelques-uns, et, par là-même, un refus de la promotion de classe? En gravissant les échelons de la hiérarchie professionnelle, l'ouvrier se sépare presque nécessairement de la masse; il ne communie plus au sentiment ouvrier; monté seul, il risque d'abandonner les autres; il est nanti et n'a pas ce dépouillement qui fait prendre conscience de la solidarité de destin.

Philippe Laurent.  
(Suite dans le prochain numéro)

### UN COMITE DE PRODUCTION TRES ACTIF



La photo ci-dessus nous fait voir les membres du comité mixte de production établi à la Migo Shirt, de Montréal, au cours d'un dîner qui réunissait les délégués ouvriers et patronaux, ainsi que l'organisateur du Comité, M. Maurice Doran. Nous voyons, de gauche à droite, première rangée: Miles S. Bernier, J. Gravel, C. Carle, Mme M. Taillefer, M. René Larin, président, S. Levine, Maurice Doran. Deuxième rangée, dans le même ordre: Rita Gratton, Noël Godin, agent d'affaires de l'union, E. Papineau et Laurent Laforest. Ce comité de production reçoit la plus franche collaboration du syndicat. Loin de lui nuire, il contribue au développement de l'esprit syndical parmi les employés. Nos lecteurs liront avec plaisir le communiqué relatant les principales réalisations de ce comité dont nous parlerons le mois prochain, faute d'espace ce mois-ci.

ANNÉE SAINTE 1950

# DESTINATION: ROME

pour LES JOURS SAINTS et PÂQUES

## LE PAPE NOUS ATTEND

Départ — 23 mars  
Retour — 23 avril

A messieurs les Curés, les Supérieurs des communautés, les Aumôniers et Chefs de l'Action Catholique, les Présidents d'associations, agences de voyages et autres intéressés...

LE PAPE NOUS ATTEND... "Nous vous invitons paternellement à vous rendre à Rome très nombreux durant le cours de l'Année Sainte." Pie XII (Bulle d'indication).

LE PAPE NOUS ATTEND NOMBREUX... "Sans aucun doute d'innombrables troupes de pèlerins, surmontant de bon coeur les difficultés du voyage, viendront même des terres lointaines et d'au delà des mers; ils viendront des villes, des bourgades et des villages à cette Roche de Pierre..." Pie XII (Allocution consistoriale).

ET, CANADIENS, NOMBREUX NOUS POUVONS RÉPONDRE À CETTE ATTEENTE DU PÈRE... Des pèlerinages, comportant un itinéraire fort intéressant, sont organisés aux prix minima ci-contre. Même les personnes d'une fortune modeste peuvent songer à se rendre à la Capitale de la Chrétienté. Et c'est le désir du Saint-Père, il l'a formellement déclaré, d'accueillir des représentants de toutes les classes.

GRÂCE AUX "PÉLERINAGES ET VOYAGES DE L'AMITIÉ"... "Les Pèlerinages et Voyages de l'Amitié", ne sont pas une entreprise commerciale. C'est une initiative apostolique due au grand hédomadaire catholique français "TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN" dirigé par le R.P. Chaillet, S.J., et qui vise avant tout à conduire à Rome le plus grand nombre possible de pèlerins pour y témoigner de leur foi en l'Eglise et de leur attachement au Père commun des fidèles. Notre monde moderne a un grand besoin de ce témoignage des catholiques de tous les pays.

QUI SONT HONORÉS DE LA HAUTE APPROBATION ET DES ENCOURAGEMENTS... de son Eminence le Cardinal James McGuigan, de Son Excellence le Délégué Apostolique, Monseigneur Ildebrando Antoniutti, de Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, et de tout l'Episcopat de la province de Québec.

ET SE METTENT À VOTRE SERVICE... Si, pour votre paroisse ou votre groupement, vous songez à organiser un pèlerinage — et pourquoi n'y songeriez-vous pas, maintenant? — notre intention n'est pas d'entrer en concurrence avec vous. Au contraire, nous désirons, parce que nous sommes en mesure de le faire, rendre votre projet facilement réalisable. Ecrivez-nous ou mieux venez nous faire une visite.

LE COÛT TOTAL DU VOYAGE À DES PRIX QUE VOUS NE REVERREZ PEUT-ÊTRE JAMAIS!

CLASSE GROUPE pour 600 voyageurs  
**\$497.50**

CLASSE TOURISTE pour 300 voyageurs  
**\$537.50**

HORS-CLASSE pour 150 voyageurs  
**\$747.00** et plus

Ces prix comprennent: bateau aller-retour, trains et autocars, logement et repas, taxes et pourboires, visites, excursions, guides, etc., durant tout le voyage de l'embarquement jusqu'à votre retour à Montréal.

TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES OBTENUS EN TÉLÉGRAPHIANT, TÉLÉPHONANT, OU EN REMPLISSANT ET ADRESSANT CE COUPON À:

LES PÉLERINAGES ET VOYAGES DE L'AMITIÉ

J.-P. Richer,  
N.-D. des Laurentides, P.Q.

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE..... COMTÉ.....

S'il ne vous est pas possible de faire le voyage de PÂQUES, à quelle date approximative envisagez-vous de faire votre pèlerinage.....

## Les employés municipaux de Sherbrooke touchent une substantielle augmentation de salaires

Avec l'aide des officiers, le confrère Laurent Hardy a dirigé les négociations du contrat avec compétence et succès

Le confrère Laurent Hardy, secrétaire et agent d'affaires du Conseil central des syndicats de Sherbrooke, nous a fait parvenir, ces jours derniers, un rapport des négociations qu'il a dirigées, au nom des employés municipaux de Sherbrooke, auprès du Conseil de

HABILE NEGOCIATEUR



ville. Disons tout de suite que le nouveau contrat maintenant en vigueur comporte de nombreux avantages et de considérables améliorations sur celui de l'an passé.

Le salaire de base, soit celui du journalier, est maintenant fixé à .76 cents de l'heure. Les augmentations obtenues vont de .08 cents à 11 cents l'heure, toutes rétroactives au 1er janvier 1949. Si la hausse des salaires est le gain le plus important, il n'en reste pas moins que le contrat renferme plusieurs autres avantages qui en font un excellent contrat. Voici, selon l'ordre des clauses du contrat, ce qui nous a paru le plus intéressant à noter: 11 congés payés par année pour les permanents et 3 pour les employés temporaires; 12 jours de maladie par année avec maximum de 150 jours, une semaine de vacances payée après un an de service et deux semaines après cinq ans; application de la formule Rand, soit la retenue syndicale obligatoire pour tous les employés.

Ajoutons à cela que le nouveau contrat prévoit la formation immédiate d'un comité de griefs de 5 membres, ainsi que l'établissement d'un comité de surveillance.

Nous ne saurions trop féliciter les officiers du syndicat pour ce magnifique travail et tout spécialement le confrère Laurent Hardy qui les a si bien dirigés.

rique. Au 31 décembre 1948 (derniers rapports disponibles), ces sept sociétés fraternelles comptaient 265,777 sociétaires détenant des assurances pour un montant de \$221,897,906. L'actif accumulé de ces entreprises atteignait \$38,458,176.

### PECHEURS - UNIS

Les premières coopératives de pêcheurs sont apparues en Gaspésie en 1923. Après des débuts difficiles, elles ont connu des succès considérables qui ont eu leur écho dans toute la province et même à l'étranger. Aujourd'hui, elles sont au nombre de 38, elles comptent 3,200 membres et elles possèdent leur propre centrale: Les Pêcheurs-Unis de Québec. Leur chiffre d'affaires, en 1948, a dépassé \$2,363,000.

### COOPERATIVES DE CONSOMMATION

Le mouvement coopératif de consommation est encore plus jeune, vu qu'il ne date que des années qui ont précédé la Grande Guerre No 2. Il compte néanmoins déjà 223 magasins coopératifs tant ruraux qu'urbains dont plus de 23,000 membres sont les propriétaires. Plus de 80 de ces entreprises sont affiliées à une centrale: l'Alliance des Coopératives de consommation. Il ne fait aucun doute que ce secteur connaîtra des développements considérables au cours des prochaines années.

### HABITATIONS COOPERATIVES

Un autre secteur auquel on prédit un bel avenir, c'est celui des coopératives d'habitation. Inauguré à Asbestos, en 1942, ce mouvement s'est répandu dans toute la province. Il compte présentement plus de 5,000 membres groupés en 96 coopératives. Les maisons construites ou en voie de construction par ces entreprises se chiffrent à plus de 1,500.

Les étudiants de nos collèges et de nos couvents sont venus à la coopération en 1943. Bien que la valeur éducative des coopératives étudiantes soit plus à considérer que leur importance économique, signalons que 59 sociétés locales composées de 6,000 membres ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de \$179,000 en 1948-49.

Fondées grâce à l'appui du gouvernement provincial, en 1945, les coopératives d'électricité ont permis à l'électrification rurale de faire de grands progrès. 110 sociétés de ce type sont incorporées et une trentaine sont actuellement en opération desservant 10,000 membres et ayant construit 2,115 milles de ligne.

Plus jeunes encore sont les syndicats coopératifs forestiers et les chantiers coopératifs. Ces deux types d'entreprises comptaient, durant la dernière saison, plus de 4,200 membres et leur chiffre d'affaires s'est élevé à plusieurs millions de dollars.

(Suite à la page 10)

Le Conseil Supérieur de la Coopération  
PRÉSENTE: **La Vie**  
COOPÉRATIVE

## Les progrès de la coopération depuis un demi siècle

Sans prétendre prendre position sur le problème à savoir si la première moitié du XXème siècle s'est terminée le 31 décembre 1949 ou si elle ne prendra fin qu'à la prochaine "Saint-Sylvestre", on peut bien se permettre d'établir aujourd'hui le bilan des réalisations coopératives dans la province de Québec au cours de cette période de cinquante années.

Au début de 1900, si l'on fait exception de quelques sociétés fraternelles d'assurance et de quelques mutuelles - incendie, c'était le désert du point de vue coopératif. Mais quel chemin parcouru depuis lors!...

### CAISSES POPULAIRES

Le 6 décembre 1900, Alphonse Desjardins fondait à Lévis la première caisse populaire sur le continent américain. A la mort de ce pionnier, en 1920, notre province comptait déjà 102 coopératives d'épargne et de crédit détenant un actif de \$6,300,000 et groupant 31,000 membres. Ce mouvement a toujours continué de progresser et ses effectifs s'élevaient, en septembre dernier à 1,078 caisses locales réunissant 545,985 sociétaires et possédant un actif de \$205,636,838.

### COOPERATIVES AGRICOLES

Si l'on passe maintenant au secteur de la coopération agricole, on constate que la première coopérative d'agriculteurs a été fondée à Adamsville, comté de Shefford, en 1903, sous l'inspiration de M. l'abbé J.-A.-B. Allaire. Aujourd'hui, les statistiques révèlent l'existence de 645 coopératives agricoles locales possédées et contrôlées par 66,187 membres et affichant un actif de \$33,863,020; le chiffre d'affaires de ces sociétés, durant la dernière année, a été de \$103,879,044. Il faut signaler aussi que 464 des sociétés mentionnées sont affiliées à une centrale: la Coopérative Fédérée de Québec, qui a un actif de \$8,927,904 et dont le chiffre d'affaires, durant 1948, a été de \$47,382,839.

### COOPERATIVES D'ASSURANCES

Dans le domaine de l'assurance-vie, la doyenne des mutuelles est l'Union Saint-Joseph du Canada, fondée en 1863. Elle compte maintenant 6 consocieurs et toutes sont groupées en une fédération d'ordre moral connue sous le nom de l'Union des mutuelles-vie françaises d'Amé-

## I. NANTÉL

BOIS DE SCIAGE  
MASONITE — TEN-TEST — BEAVER BRAND  
Coin Papineau et De Montigny — Tél. CH. 1300 — Montréal

## HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.  
Bières, vins et spiritueux servis à tous les jours.  
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

## MONTY & MONTY

POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES  
SERVICE D'AMBULANCE  
1926, rue PLESSIS — FA. 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de  
LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE  
MONTREAL

206, RUE DU PONT

Tél. : 4-4641

LA CIE  
F. X. DROLET  
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS  
Toutes réparations mécaniques  
Spécialité : Bornes-fontaines — Soudures électrique et autogène.

## SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE



Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUETES VISANT LES DIFFERENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIERE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation du gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux taux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT FEDERAL... les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIERE... la GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIERES... le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHOMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.

## MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL  
Ministre du Travail

A. McNAMARA  
Sous-ministre du Travail

La C.T.C.C. se soulève contre une décision de la Commission des relations ouvrières

# LA COMMISSION ORDONNE UNE REVISION DES EFFECTIFS SYNDICAUX A LA EASTERN FURNITURE DE VICTORIAVILLE

Elle ne nuira pas au syndicat, mais aucune raison ne la rendait nécessaire — Il s'agit d'une décision susceptible d'encourager un employeur à pratiquer de l'intimidation envers ses ouvriers — Sympathies pro-patronales trop avouées

Un porte-parole autorisé de la C.T.C.C. a qualifié de pure intimidation et d'attitude partielle la récente décision de la Commission de relations ouvrières qui vient d'accéder à la demande de la Eastern Furniture Limited, de Victoriaville, désireuse de faire réviser les effectifs du syndicat auquel appartiennent ses ouvriers.

La C.T.C.C. ne craint pas de publier intégralement la décision de la Commission de Relations ouvrières dans cette affaire afin de permettre au public et aux groupements organisés de se rendre compte jusqu'à quel point cet organisme gouvernemental peut pousser ses sympathies patronales.

Pour bien comprendre le texte ci-dessous, il est bon de souligner à l'attention du lecteur, déclare le porte parole, que le syndicat actuel n'a jamais été menacé par une union rivale, que les contrats signés ont toujours été négociés par le même syndicat et que les ouvriers de cette compagnie sont à peu près les mêmes que l'an passé.

## DECISION

Les membres de la Commission, lors d'une séance régulière tenue à Montréal le 25 courant, ont étudié les représentations soumises par les parties intéressées à la suite de la décision rendue dans cette affaire le 9 décembre 1949 à l'effet de réviser l'effectif du Syndicat ci-dessus mentionné parmi les salariés intéressés de EASTERN FURNITURE LIMITED de Victoriaville et d'Arthabaska.

Le 4 juillet 1944 un certificat de reconnaissance syndicale était émis par la Commission de relations ouvrières de Québec à l'association des manufacturiers de meubles.

Le 22 mai 1944 un certificat de reconnaissance syndicale était émis par la Commission des relations ouvrières de Québec au Syndicat national catholique des travailleurs du meuble — Victoriaville, pour représenter tous les salariés du meuble à l'emploi de Eastern Furniture Limited, Victoriaville.

Le 21 août 1945 un certificat de reconnaissance syndicale était émis par la Commission de relations ouvrières de Québec au syndicat catholique national des travailleurs du meuble de Victoriaville et d'Arthabaska, Inc., pour représenter tous les salariés du meuble à l'emploi de Eastern Furniture Limited, Arthabaska.

Des conventions collectives sont par la suite intervenues entre d'une part le Syndicat catholique national des travailleurs du meuble de Victoriaville et d'Arthabaska, Inc., partie de première part, et d'autre part, l'Association des manufacturiers de meubles, représentant Eastern Furniture Limited, partie de seconde part.

Le 9 juillet 1948 il s'est déclaré une grève dans les établissements de Eastern Furniture Limited.

Le 5 novembre 1948 des négociations ayant été entreprises pour le règlement de cette grève, une entente écrite est intervenue entre d'une part EASTERN FURNITURE LIMITED et d'autre part le SYNDICAT CATHOLIQUE NATIONAL DES TRAVAILLEURS DU MEUBLE DE VICTORIAVILLE ET D'ARTHABASKA, INC.

Lors de cette entente, le Syndicat a négocié exclusivement avec EASTERN FURNITURE LIMITED

Il semble donc bien évident que l'employeur n'a fait cette demande à la Commission des Relations ouvrières dans le seul but de pouvoir pratiquer une intimidation indirecte en laissant les ouvriers sous l'impression que le syndicat ne les représente plus.

La décision ci-dessous ne renferme aucun argument légal ou simplement valable susceptible d'autoriser la Commission à ordonner une telle enquête. La C.T.C.C. est donc forcement obligée de qualifier d'incompétence ou de partis pris les responsables de cette décision, dont le lecteur peut se rendre compte de la rédaction imposante, mais aussi de l'illogique conclusion qu'elle comporte.

et, tel que convenu, cette entente a servi de base à une convention collective de travail intervenue entre les parties, dont la durée s'étendait du 2 janvier 1949 au 31 décembre 1949.

Le 23 novembre 1949, par un avis écrit adressé au Syndicat catholique national des travailleurs du meuble de Victoriaville et d'Arthabaska Inc., Eastern Furniture Limited dénonçait la convention collective de travail intervenue entre eux et expirant le 31 décembre 1949.

Le 29 novembre 1949, EASTERN FURNITURE LIMITED faisait requête écrite à la Commission de relations ouvrières de Québec, demandant de réviser l'effectif du Syndicat Catholique National des travailleurs du meuble de Victoriaville et d'Arthabaska, Inc., conformément à la Loi, vu la dénonciation de la convention collective faite dans les délais voulus.

Le 9 décembre 1949, la Commission de relations ouvrières de Québec décidait d'accueillir cette requête en révision d'effectif et d'y donner suite suivant la procédure habituelle après en avoir avisé les parties intéressées.

Les 12 et 13 décembre 1949, le Syndicat catholique national des travailleurs du meuble de Victoriaville et d'Arthabaska Inc., a fait des représailles à la Commission s'opposant à cette demande de révision d'effectif et alléguant que la convention collective de travail avait été renouvelée automatiquement, faute de dénonciation et parce que cette requête en révision n'aurait pas été faite dans les délais prévus.

Les parties intéressées ont été convoquées en audition devant la

Commission le 10 janvier 1950 et ont soumis leurs prétentions respectives.

La Commission a mûrement délibéré sur le tout et a décidé comme suit:

**Il appert au dossier et à la preuve soumise:**

Que les négociations et l'entente intervenue au mois de novembre 1948, en vue du règlement de la grève à cet endroit, ont été faites entre le Syndicat catholique national des travailleurs du meuble de Victoriaville et d'Arthabaska Inc., d'une part, et d'autre part directement avec Eastern Furniture Limited;

Que c'est cette entente écrite qui a subséquemment servi de base à la convention collective de travail intervenue entre les parties le 2 janvier 1949;

Que l'Association patronale des manufacturiers de meubles avait renoncé à son mandat de négocier et ce à la connaissance dudit syndicat puisque les négociations relatives au règlement de la grève en question ont été entamées et faites directement et exclusivement avec cette entreprise;

Qu'en conséquence la dénonciation de la convention collective de travail intervenue entre les parties, le 2 janvier 1949, faite par cette entreprise dans les délais prévus à ladite convention a été valablement faite au sens de la Loi des relations ouvrières;

**Que la demande de révision d'effectif faite par cette entreprise le 29 novembre 1949 est également dans les délais voulus;**

**POUR CES MOTIFS, la Commission décide de maintenir la décision rendue en cette affaire le 9 décembre dernier et de réviser, tel que demandé par cette entreprise, l'effectif dudit Syndicat parmi les salariés intéressés à l'emploi de cette entreprise, afin d'établir, s'il y a lieu de maintenir ou de révoquer les certificats de reconnaissance syndicale émis à ce sujet.**

EMIS A QUEBEC ce 30ème jour de janvier 1950 et signé au nom de la Commission de relations ouvrières de la province de Québec par son secrétaire.

(signé) Paul-E. BERNIER, secrétaire.

**Aurélien Tremblay**  
élu président

M. Joseph Harvey, président du Syndicat national des employés municipaux de St-Joseph-d'Alma depuis plusieurs années, vient de donner sa démission pour cause de santé. Le vice-président du Syndicat, M. Jean-Pierre Tremblay, remplacera donc M. Harvey au poste de président.

Les membres du syndicat viennent de se choisir un nouveau vice-président, en la personne de M. Aurélien Tremblay.

Le Syndicat des employés municipaux de St-Joseph-d'Alma étudie actuellement le plan de sécurité sociale que la ville vient de leur offrir. D'après les renseignements reçus, ce plan donnerait la protection suivante aux employés de la ville: une assurance-vie, une assurance accident-maladie, hospitalisation et indemnité sur le salaire.

## Que ferions-nous sans elle?

Il est presque impossible d'imaginer ce que serait le monde actuel sans les bienfaits de l'électricité. Chaque jour, à tout instant du jour, de mille et une façons, l'énergie électrique nous rend service et nous aide à vivre avec confort... sans perte de temps ni d'effort. Aucune besogne n'est trop considérable ni trop peu importante pour elle. Dans nos maisons, nos laboratoires de recherche et nos industries, elle se tient prête à nous servir avec empressement — tous les jours et 24 heures par jour.

GENIE • CONSTRUCTION • TRANSPORT  
**The Shawinigan**  
WATER AND POWER CO.  
ELECTRICITÉ • PRODUITS CHIMIQUES

SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED

QUEBEC POWER COMPANY

Compagnies filiales et associées

## A SHAWINIGAN

## FONDATION D'UN NOUVEAU SYNDICAT ET SIGNATURE D'UN AVANTAGEUX CONTRAT DE TRAVAIL

## NEGOCIATIONS EN COURS A LA C.I.L.

## Plan d'assurance-maladie en vigueur à la Shawinigan Chemicals

## Les employés du Carborundum adhèrent aux syndicats nationaux

Les négociations, ouvertes le 20 janvier dernier, entre le Syndicat National des Travailleurs en Produits Chimiques de Shawinigan Falls Inc. et la Compagnie Shawinigan Chemicals Limited se sont poursuivies dans un esprit de bonne entente réciproque pour se terminer, avant l'expiration de l'ancien contract, par la signature d'un nouveau contrat de travail qui garantit aux ouvriers une sécurité sociale plus prononcée.

Le Syndicat, d'une part, ayant tenu compte des conditions particulières de l'Industrie des Produits Chimiques présentement, et, la Compagnie, d'autre part, ayant considéré la situation de l'ouvrier en face de la hausse du coût de la vie et de l'effet probable de la hausse des loyers sur l'indice du coût de la vie, nous croyons que ces négociations sont une preuve que la bonne foi et une franche collaboration peuvent, avec avantages pour les deux parties, presider les relations entre un patron et ses employés particulièrement lorsqu'il s'agit de préparer un contrat de travail.

Parmi les améliorations apportées au cours de ces récentes négociations il faut mentionner:

a) Une clause de séniorité plus explicite et qui prévoit la protection de tous les droits de vacances, d'ancienneté et d'assurances de l'employé pendant une période de six mois après sa mise à pied pour manque de travail.

b) La participation de la Compagnie dans le paiement des primes d'une police d'assurance groupe destinée à couvrir les frais d'hospitalisation et de chirurgie de l'employé et de toute la famille.

c) Une augmentation de salaire de trois sous l'heure avec la ga-

ranti d'un réajustement semestriel à raison de un sous l'heure d'augmentation chaque fois que l'indice du coût de la vie affichera une hausse de un point et quart.

d) Une troisième fête chômée payée.

e) Une troisième semaine de vacances pour les employés ayant 25 ans de service ou plus.

L'assemblée générale des membres du Syndicat saisie de ce rapport le 3 février courant a approuvé le résultat des négociations dont nous venons d'élaborer les grandes lignes et autorisé ses officiers à signer la nouvelle convention telle qu'amendée pour l'année à venir.

Le comité de Négociations se composait, comme représentant de la Compagnie de M. R. Cummings, gérant du personnel, de M. R. Merrifield et des trois surintendants Divisionnaires: MM. J.-H. Gibbs, H. D. Ross et de C.W. Macleary; Tandis que du côté du Syndicat, ont participé aux négociations les 15 officiers du Conseil Général dont un président général le confrère Emile Hébert, et trois présidents divisionnaires, les confrères Gérard Lapointe, Ludger Bourdeau et Guy Thibodeau. Le confrère Jean - Robert Ouellet, agent d'affaires du Syndicat a également pris part à ces négociations qui furent dirigées du côté du Syndicat par Me Marius Bergeron, Conseiller technique de la C.T.C.C.

Le Syndicat tient à souligner la courtoisie et l'habileté avec laquelle le confrère Marius Bergeron s'est acquitté de sa fonction d'agent négociateur. Nous croyons que son attitude a été pour quelque chose dans le résultat obtenu.

## Albert Caron élu président à Grand-Mère

Le syndicat national des travailleurs en chaussuriers de Grand-Mère a tenu ses élections manuelles, ces jours derniers, sous la présidence du confrère Albert April, secrétaire de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure. L'on remarquait également la présence du confrère William Brûlé, président du Conseil central des syndicats de Shawinigan, ainsi que MM. Pruneau, Rouillard et Drolet, de la fédération ci-dessus mentionnée.

Le nouvel exécutif du syndicat se compose maintenant de confrères suivants: Albert Caron, président; René Dupuis, 1er vice-président; Maurice Boulard, 2e vice-président; Léopold Desserres, secrétaire-archiviste; Marguerite Guimond, secrétaire-archiviste adjoint; Paul Maurais, secrétaire-trésorier; Réal Collins, secrétaire-trésorier adjoint; Marcel Dubois, secrétaire-financier; Marguerite Lacroix, secrétaire-financier adjoint; Lucien Deschesnes, gardien; et Gisèle Melançon, sentinelle.

Les confrères Paul Maurais et Albert Caron représenteront le syndicat auprès de la Fédération. Les délégués au Conseil central de Shawinigan seront Marguerite Lacroix, Gisèle Melançon, Paul Maurais, Albert Caron et Maurice Boulard.

Shawinigan, 30 (D.N.C.) — Les employés de la compagnie Canadian Carborundum de Shawinigan ont décidé de rejoindre les rangs des Syndicats nationaux de Shawinigan et ont procédé jeudi soir à la fondation de leur syndicat qui sera connu sous le nom de "Le Syndicat national des employés du Carborundum de Shawinigan Falls". C'est ce que nous a déclaré M. René Harmégnies directeur de l'organisation de la C.T.C.C., ainsi que M. Sylvain Thibodeau, organisateur du conseil central de Shawinigan.

Les officiers élus à la direction de ce nouveau syndicat sont: MM. Simon Doré, président; Roland Longpré, vice-président; Claude De Carufel, secrétaire; Paul-Henri Roberge, secrétaire-trésorier; Alfred Cantin, secrétaire-financier, et Gaston Trudel, sentinelle.

Les employés de Canadian Carborundum Co. Limited de Shawinigan étaient groupés depuis 1942 en une association indépendante et avaient manifesté depuis quelque temps, le désir de joindre les rangs des Syndicats nationaux, car ils étaient les seuls non organisés avec eux.

## NEGOCIATIONS

En ce qui regarde les négociations qui se poursuivent actuellement entre les compagnies C.I.L. Shawinigan Chemicals - Canadian Resins et Aluminum et les syndicats de ces renouvellements des conventions collectives de travail pour l'année 1950, M. Harmégnies nous déclare que l'issue de ces négociations établira si ces différentes compagnies sont disposées à collaborer 100 pour cent avec leurs employés organisés. Car, nous déclare M. Harmégnies, la

nouvelle technique de négociations établie cette année par les syndicats nationaux technique différente de celle de l'an dernier, de même que les demandes d'augmentations de salaires pour 1950-51, se résument à peu de choses, à savoir: de compenser la hausse du coût de la vie depuis février 1949 ainsi que la récente hausse des loyers et le rendement accru par heure de travail.

En ce qui regarde la compagnie C.I.L., le tout se résume à une diminution des heures de travail pour le même salaire hebdomadaire.

le Service de l'Economie rurale au Ministère provincial de l'Agriculture.

Comme on le voit, au terme de la première moitié du XXème siècle, le mouvement coopératif québécois est en pleine possession de ses moyens et tout indique qu'il raffermira ses positions encore davantage au cours des prochaines années.

TOUR D'HORIZON. Le Conseil Canadien de la Coopération, qui groupe sur le plan moral les coopératives de langue française de tout le Canada, a présenté un important mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, lors des sessions tenues par cet organisme, à Québec, le 10 janvier dernier... 77 membres de 39 coopératives d'habitation du Québec se sont réunis à Trois-Rivières, le 15 janvier, afin d'en venir à une entente relativement à l'union et à la collaboration qui doivent exister à l'intérieur de leur secteur. Convoqué par le Conseil Supérieur de la Coopération, cette assemblée a été très fructueuse et elle a contribué à resserrer les liens entre les unions régionales et la fédération des coopératives d'habitation...

## Les progrès de la coopération...

(Suite de la page 8)

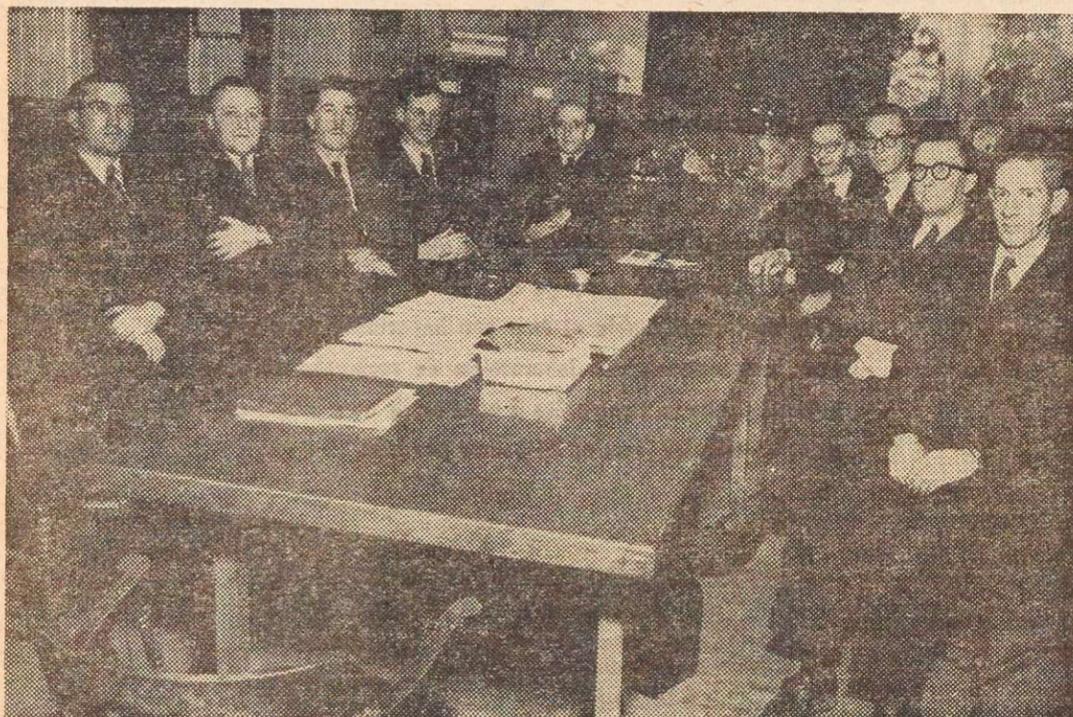
Enfin, pour que ce bilan soit complet, il y a lieu de mentionner la multiplication des sociétés coopératives de services: garages coopératifs, coopérative de taxis, coopératives de loisirs, coopératives de frais funéraires, coopérative d'arts domestiques, coopératives de transport maritime, terrestre et aérien, coopératives de téléphone, coopératives de services médicaux, etc.

Depuis 1939, le Conseil Supérieur de la Coopération existe, qui groupe la presque totalité des coopératives de toutes catégories sur le plan moral aux fins d'assurer l'unité de la doctrine, la coordination des activités et la défense des intérêts du mouvement coopératif québécois. En plus d'unir les coopératives elles-mêmes, cet organisme groupe aussi les représentants des institutions qui enseignent ou propagent la coopération, comme les Universités, les associations professionnelles et

## Journées d'études à Rimouski

Le Conseil central des syndicats de Rimouski tient actuellement une grande semaine syndicale. Les différents sujets au programme sont traités par des officiers locaux. Les cours commenceront tous les soirs à 8 h.; ils s'adressent surtout aux membres, mais le public en général pourra y assister.

Cette semaine syndicale sera présidée par le président du conseil central. Les principaux sujets traités seront: Question sociale et question ouvrière; Structure du mouvement syndical catholique; Le droit d'association collective, etc... Des forums suivront chaque conférence.



Le Syndicat National Catholique des Services Hospitaliers de Québec a tenu ses élections annuelles ces jours derniers. Les nouveaux officiers sont, de gauche à droite: M. Alexis Bérubé, président, réélu par acclamation; M. Wilfrid Brousseau, agent d'affaires; M. Jean-Marie Dion, secrétaire-correspondant; M. Louis Jalbert, assistant-secrétaire-financier; M. Paul-Henri Marier, assistant-secrétaire-archiviste; M. Joseph-Honoré Samson, gardien; M. Hervé Rousseau, secrétaire-archiviste; M. Antoine Massé, secrétaire-financier; M. Paul Bourboin, trésorier. Les élections étaient sous la présidence de M. Adélarde Couture, président de la Fédération des Services Hospitaliers.

## Le conflit des instituteurs de Montréal et la C.T.C.C.

# "LA COMMISSION SCOLAIRE N'A PAS INVENTE LA FORMULE DES CONGES SANS SOLDE. ELLE EST RELIEE A L'EXERCICE DU DROIT D'ASSOCIATION"

Telle est l'opinion de notre président général en face des menaces et provocations de la Commission scolaire à l'égard de M. Léo Guindon

Dernièrement la Commission scolaire de Montréal congédiait le président de l'Alliance des instituteurs et institutrices catholiques de Montréal, M. Léo Guindon, à la suite d'un différend d'ordre professionnel survenu entre les deux parties. Comme solution à ce différend, la Commission scolaire n'en n'a pas trouvé de "meilleure" que celle de priver le président libéré de l'Alliance de tous les droits et avantages qui découlaient de ses nombreuses années d'enseignement. A regarder agir la Commission scolaire, on se demande si

elle ne vise tout simplement pas à détruire l'organisme syndical qui représente ses employés; plus encore, ses actes nous incitent à croire qu'elle verra d'un bon oeil la passation d'une loi qui priverait les instituteurs et institutrices de leur droit d'association. Ainsi la lutte engagée par l'Alliance des professeurs de Montréal est étroitement reliée à celle des syndicats ouvriers. C'est le même vent antisyndical, "issu on ne sait d'où", qui pousse cette réaction néfaste contre la montée ouvrière dans la province de Québec.

Montréal, le 18 janvier, 1950  
M. Eugène Doucet, Président,  
Commission des Ecoles Catholiques,  
117 ouest, rue Sainte-Catherine,  
Montréal, P.Q.

Monsieur le Président,

Je viens de lire dans *Le Devoir*, édition d'aujourd'hui, la "mise au point" ou plutôt le réquisitoire de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal contre l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal et son Président, M. Léo Guindon.

Me serait-il permis de formuler quelques observations en marge de la version des faits donnée par votre Commission, étalant devant le grand public, une fois de plus, les divers aspects d'un conflit qui scandalise les enfants et les parents, et qui pourrait, il me semble, être réglé à l'amiable.

Je ne veux pas prétendre que tous les torts sont du côté de la Commission scolaire et tous les droits du côté de l'Alliance des Professeurs catholiques. Mais je soutiens que la situation de fait a atteint les proportions d'un scandale et que l'on devrait s'employer, non pas à l'envenimer, mais à la clarifier définitivement.

Je n'ignore pas, dans leurs grandes lignes, les progrès réalisés par la Commission scolaire du point de vue pédagogique, et je sais bien qu'avec l'appui du gouvernement provincial la Commission scolaire a pu améliorer ses positions administratives, mais se rend-on suffisamment compte dans quel esprit grandissent les enfants d'âge scolaire en face des coups échangés de part et d'autre? Ce marathon n'est pas exemplaire. La Commission scolaire déclare avoir "la lourde responsabilité de la formation catholique des enfants de la métropole". Croit-elle que les améliorations pédagogiques et administratives peuvent seules lui permettre d'atteindre ce but. Un réquisitoire comme celui publié aujourd'hui atteint sans doute l'Alliance et son Président, mais, à mon humble avis, la Commission s'ajoute elle-même du plomb dans l'aile.

La Commission scolaire, dans sa publicité, fait grand état des augmentations de salaires payées aux instituteurs et institutrices de la métropole depuis quelques années. Le public savait qu'il y a eu amélioration de ce côté, et sans vouloir amoindrir les mérites de la Commission, il se demande quand même si l'on aurait procédé à la mise en vigueur des échelles actuelles en l'absence de toute organisation professionnelle chez les instituteurs et institutrices. Il ne faut pas oublier que la presque totalité des pères de famille, à Montréal, sont des salariés, et qu'ils sont pour la plupart assez familiers avec les négociations collectives pour savoir que les résultats obtenus découlent, non pas d'une décision unilatérale de l'employeur, mais d'une entente entre les parties ou de sentences arbitrales, et, dans le présent cas, d'ententes ou de sentences soldées sans récrimination par les parents contribuables. Il n'y avait donc pas lieu pour la Commission scolaire d'insister de la manière qu'elle l'a fait sur ce point.

Le public, je crois, admet le progrès pédagogique, constate les améliorations administratives, accepte les hausses des échelles de traitements, mais les questions au sujet desquelles, présentement, le public aurait aimé avoir des réponses satisfaisantes ont trait à la reconnaissance de l'Alliance par la Commission scolaire et au congé sans solde du

Président, M. Léo Guindon. La Commission ne peut pas ne pas s'être rendu compte qu'elle a simplement écarté ces deux questions. Dans le premier cas, elle torture un texte de loi et fait appel à une cause pendant pour justifier son action, ou plutôt son inaction; dans le deuxième cas, elle invoque un prétexte qui risque de faire ressortir davantage que le Président de l'Alliance est la victime d'une persécution systématique. La Commission peut bien ne pas aimer d'amour tendre le Président de l'Alliance, mais je soumets qu'il ne lui appartient pas d'intervenir, ni directement ni indirectement, dans le choix du Président de l'Alliance. Ce qui saute aux yeux, présentement, c'est que les relations entre la Commission et l'Alliance sont mauvaises, et une solution à ce problème s'impose.

Le certificat de reconnaissance syndicale de l'Alliance des Professeurs catholiques a été révoqué vers le 21 janvier 1949. La grève des instituteurs s'est terminée vers le 24 janvier 1949. Nous sommes en janvier 1950. L'Alliance, sans certificat, représente toujours la grande majorité des instituteurs et institutrices de Montréal. Et la Commission refuse toujours, depuis un an, de traiter officiellement avec l'Alliance. La question à décider, devant les tribunaux, si je comprends bien, ne se rattache d'aucune manière à la question de savoir si l'Alliance représente toujours la majorité des instituteurs et institutrices, ni si le certificat de reconnaissance est obligatoire pour entamer des négociations collectives; mais la question soulevée devant les tribunaux est de savoir si la Commission des relations ouvrières (et non la Commission scolaire) avait ou non le droit de révoquer le certificat de l'Alliance pour raison de grève.

De plus, la loi fait une distinction entre l'obligation de reconnaître une association majoritaire de salariés et l'existence d'un certificat de reconnaissance. En effet, l'article 4 de la Loi des relations ouvrières, qui s'applique dans le cas des instituteurs, dit formellement ce qui suit: (premier paragraphe):

4. — Tout employeur est tenu de reconnaître comme représentant collectif des salariés à son emploi les représentants d'une association groupant la majorité absolue desdits salariés et de négocier de bonne foi, avec eux, une convention collective de travail.

Il n'est aucunement question dans cet article du certificat de reconnaissance. Le certificat de reconnaissance est si peu obligatoire que l'article 6 de la même loi commence par ces mots:

6. — Toute association qui désire être reconnue pour les fins de la présente loi..

Une association majoritaire peut fort bien désirer n'être pas reconnue sans affecter la portée de l'article 4 citée plus haut. Et même si elle désire être reconnue, rien en l'empêche de se prévaloir des avantages de l'article 4 en attendant sa reconnaissance syndicale.

Quelle est alors la validité de la convention? Lisons simplement l'article 18 de la même loi:

18. — Rien dans la présente loi n'empêche une association non reconnue de conclure une convention collective, mais une convention ainsi conclue est non avenue le jour où une autre association est reconnue par la Commission pour le groupe que représente cette dernière association.

Ainsi donc, une convention collective entre la Commission et l'Alliance, (cette dernière non reconnue), prendrait fin, même pendant sa durée normale, si une autre association majoritaire certifiée pouvait supplanter l'Alliance. Et l'Alliance veut prendre ce risque, c'est son affaire. Les articles 4, 6 et 18 de la loi ne sont donc pas contradictoires et la Commission doit en tenir compte. La Commission scolaire serait ainsi dans l'illégalité au moins depuis le 25 octobre 1949, date où elle admet que l'Alliance lui a présenté un projet de convention collective, et où elle a refusé de négocier.

Les explications tirées par les cheveux de la Commission scolaire sur le congé sans solde sont difficilement admissibles. Ce n'est vraiment pas sérieux. Il ne s'agit pas du tout, à mon humble avis, de transformer un privilège en un droit strict, il s'agit simplement de regarder les faits. La Commission scolaire n'a pas inventé la formule des congés sans solde. Elle existe depuis longtemps. Elle est reliée à l'exercice du droit d'association, dans un certain nombre de cas, et le cas du Président de l'Alliance est un cas typique. Des employeurs non catholiques reconnaissent cette formule, du simple point de vue pratique. Ils savent que reconnaître le droit d'association et ne pas reconnaître tous les moyens légitimes de l'exercer conduit à la négation du droit d'association lui-même. Les syndicats professionnels ne peuvent tout de même pas être contraints, pour atteindre leur fin, de ne libérer, pour les assister ou les diriger, que des confrères à la retraite, ayant une police d'assurance acquittée, une séniorité épuisée par l'âge et la certitude de ne plus jamais pouvoir exercer leur profession. Est-il vraiment besoin d'insister? Enfin, quand un instituteur n'a pas enseigné depuis 1943, et que nous sommes en 1950, est-ce juste de lui demander, sans délai raisonnable, de retourner à sa classe?

Cette lettre est bien longue, mais vous m'en excuserez sans doute. Je dois encore, malgré tout, ajouter une dernière observation avant de conclure.

Si l'Alliance avait les moyens de le faire, personne ne doute qu'elle rédigerait et publierait un réquisitoire aussi long et aussi regrettable que celui publié aujourd'hui par la Commission scolaire. Et la Commission et l'Alliance pourraient ainsi s'invectiver jusqu'à épuisement de l'une ou l'autre des parties. Les parents et les enfants seraient les témoins impuissants de ce grand duel.

Et après?

Je conclus. Je crois sincèrement que la Commission scolaire devrait reconsidérer sa décision sur le congé sans solde du Président de l'Alliance, et replacer les choses au statu quo antérieur à sa décision.

Quant aux négociations collectives, elles devraient être reprises. Sur ce point, cependant, je ne juge ni les demandes de l'Alliance ni les raisons de s'opposer à certaines d'entre elles par la Commission scolaire. Aux parties de négocier et de discuter de bonne foi. Je puis faire erreur, mais il semble qu'une entente est possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments, et croyez-moi,

Votre tout dévoué,

Gérard PICARD,  
Président général CTCC.

## ACTIVITES SYNDICALES DE RIMOUSKI

# SUCCESSIONS DES NEGOCIATIONS ET HEUREUSES INITIATIVES DANS TOUS LES SECTEURS DE LA VIE OUVRIERE

## LES EMPLOYES MUNICIPAUX

## LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

### Augmentation de salaires aux employés municipaux de Rimouski

La récente décision du tribunal d'arbitrage qui a siégé pour régler le différend entre la ville de Rimouski et le Syndicat des employés municipaux fait bénéficier tous les employés de nombreux avantages.

Ce tribunal d'arbitrage se composait comme suit: président, M. le juge Alphonse Garon, de Québec, Me Perreault Casgrain, de Rimouski, et M. René Bélanger, de Québec, respectivement arbitres pour la ville et le syndicat.

Parmi les avantages obtenus, mentionnons: la semaine de 54 heures, une augmentation de salaire variant entre \$100 et \$190 par année, congé de maladie cumulatif de 12 jours par année jusqu'à concurrence de 60 jours,

rétroactivité au 1er janvier 1949 (cependant, l'heure de travail supplémentaire sera payée à compter du 1er avril 1949), et la retenue syndicale. De plus, considérant la demande syndicale, le tribunal d'arbitrage a "fortement" recommandé à la ville de Rimouski la mise à exécution d'un fonds de pension contributoire.

Le président du Syndicat des employés municipaux de Rimouski nous a déclaré que les employés étaient satisfaits des résultats obtenus. Le Syndicat est anxieux, cependant, de voir se réaliser l'établissement d'un fonds de pension contributoire et il est confiant que la ville de Rimouski ne négligera pas d'apporter à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

### Réclamations faites à la Commission d'assurance-chômage

La Fédération Nationale Catholique de l'Industrie du Bois ouvré a tenu une réunion de son Bureau fédéral, dimanche, le 26 février dernier, dans le nouveau local du Conseil central des Syndicats Catholiques de Rimouski. Cette réunion était sous la présidence du confrère Emilio Duchesne, de Rimouski, président. Il a unanimement été résolu à cette réunion que de nouvelles démarches soient entreprises auprès de la Commission d'assurance-chômage pour que les ouvriers des mou-

lins à scie soient couverts par la loi de l'assurance-chômage.

Des félicitations ont été adressées à M. l'abbé Théodule Desrosiers, ancien aumônier de la Fédération et maintenant curé de St-Clément (Rivière-du-Loup), à l'occasion de la décoration qu'il a reçue. En effet, M. l'abbé Desrosiers vient de recevoir la médaille "Pro Ecclesia et Pontifice" qui lui a été remise par l'entremise de Son Exc. Mgr Courchesne, archevêque de Rimouski.

### Les employés d'institutions religieuses présentent un mémoire aux autorités

Le Syndicat des institutions religieuses de Rimouski vient de soumettre un mémoire à l'Association patronale des services hospitaliers de Québec. Ce mémoire demande de placer l'hôpital St-Joseph de Rimouski dans la zone 2, au lieu de la zone 3.

Le Syndicat réclame son trans-

fert de la zone 3 à la zone 2 depuis le 18 août 1948. Cependant, le 6 juillet 1948, les employés de l'hôpital de Rimouski avaient obtenu une augmentation de salaire de \$1 par semaine et quelques autres avantages contenus dans la convention qui fut alors signée par les parties.



Voici les officiers et les officières du Syndicat des Employés du Commerce de Rimouski. Première rangée, de gauche à droite: M. Maurice Canuel, Mlles Jacqueline Thibeault, Joséphine Paquet, Imelda Dubé, Rita Roy et Juliette Lamontagne. Deuxième rangée: MM. F.-X. Legaré, organisateur des Syndicats de Rimouski, Gérard Dancause, Alfred D'Amours, président du Syndicat; Lucien Rioux, secrétaire, et Georges Lemay. Ce Syndicat compte actuellement 161 membres. Il a rencontré de grandes difficultés lors de la négociation de sa première convention de travail, alors qu'il dû tenir le coup contre l'avisur des Marchands détaillants de Rimouski, M. V. Chartrand, de Montréal.

En accordant cette augmentation de salaire, l'hôpital de Rimouski acceptait de payer l'équivalent des salaires de la zone 2 du décret 3824, et dans certains cas, supérieurs à la zone 2. Cependant, le 8 juillet 1949, l'Association patronale avisait le ministère du travail que l'on s'objectait au changement de zone parce que: "1 — les salaires que paient l'hôpital de Rimouski sont comparables à ceux en vigueur dans la région; 2 — les institutions ne peuvent payer l'excédent des salaires que l'on demande à cause de leurs revenus actuels.

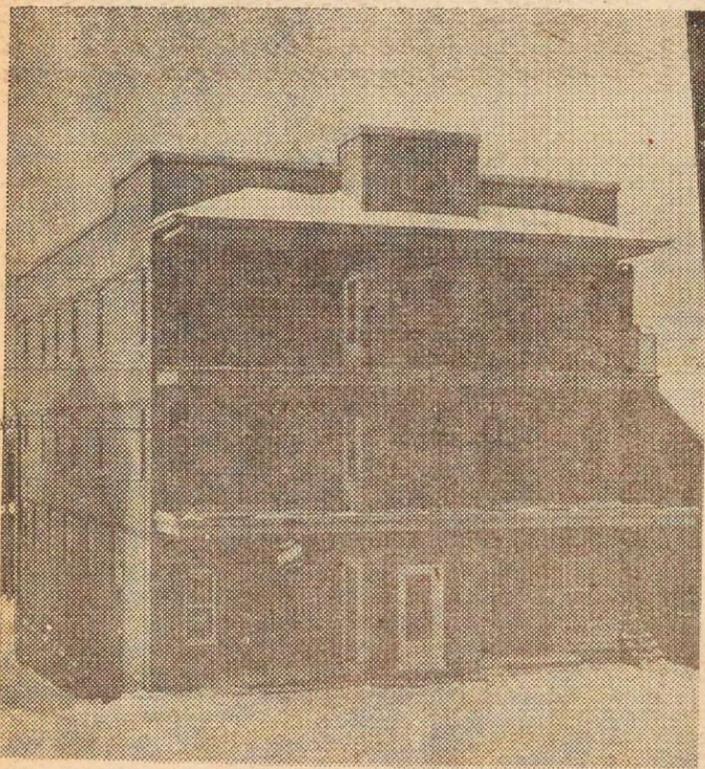
"Dans son mémoire, le syndicat a réfuté, avec preuves à l'appui la première prétention. Pour ce qui est des capacités de payer de l'employeur, le syndicat allègue que les salaires de la zone 2 ne sont pas tellement différents de

ceux de la zone 3. Et qu'un transfert de zone ne placerait pas l'institution dans une position financière difficile.

A cause des autres hôpitaux de la province actuellement dans la zone 2 et dont la position et la situation peuvent se comparer avec l'hôpital de Rimouski, le syndicat croit qu'il serait plus juste, que les dispositions de la zone 2 s'appliquent dorénavant à l'hôpital de Rimouski. Après ce mémoire, le syndicat préférerait éviter un plus long exposé sur le sujet. Mais, le syndicat est disposé à reprendre les pourparlers et à demander l'aide de la Fédération nationale des services hospitaliers (C.T.C.C.) pour tracer, à l'aide de données précises et de statistiques la véritable situation territoriale des zones du Décret 3824, relatif aux services hospitaliers de l'Est de la province.

### Election à Rivière-du-Loup

Le nouveau bureau de direction du Syndicat national des métiers de la construction de Rivière-du-Loup, a été récemment choisi, au cours d'une assemblée régulière présidée par le confrère Georges Rouleau. Les officiers suivants ont tous été réélus à leur poste respectif. Ce sont les confrères Arthur Dufour, président; J. Vaillancourt, 1er vice-président; Léon Bouchard, 2e vice-président; Hervé Viel, trésorier; Gilbert Dionne, secrétaire; Georges Rouleau, secrétaire-archiviste; Hervé Ouellet, gardien et Fernand April, sentinelle. Les confrères Roland Dichner et Conrad Lévesque ont été élus respectivement trésorier adjoint et secrétaire-correspondant.



Le nouvel édifice, dont le conseil central de Rimouski vient de faire l'acquisition et qui abritera les bureaux des syndicats. Au premier étage cinq grands bureaux ont été aménagés. Au sous-sol se trouve une grande salle pour les assemblées. De plus, l'immeuble comprend un café et un magasin de détail. Cet édifice est situé sur la rue Sainte-Marie, à Rimouski.



Le syndicat des métiers de la construction de Rimouski a procédé dernièrement à l'élection de son exécutif pour la nouvelle année. Nous voyons sur la photo ci-dessus les officiers élus, qui sont, de gauche à droite, première rangée: Alfred Caron, Roméo Emond, Adéodat Côté, président, M. l'abbé Daniel Beaulieu, Paul Emile Tremblay et F.-X. Legaré, agent d'affaires. Debout, dans le même ordre: MM. Hervé Lévesque, Lucien Rioux, Louis Rousseau, U. St-Pierre. Ce syndicat compte près de 400 membres.